

Label Projet à
Biodiversité Positive

Les espèces emblématiques

Les membres du Réseau de Veille Écologique

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône anime depuis 2009 le **Réseau de Veille Écologique** constitué de l'ensemble des associations environnementales du territoire, des Conservatoires et des services environnement des EPCI et des Départements. Ce réseau permet de partager l'actualité de chaque acteur et d'apporter du conseil au SMRR pour répondre à ses engagements.

En 2013, avec l'appui du Réseau de Veille le SMRR a produit un livret portant à la connaissance des élus et décideurs les caractéristiques de 12 espèces emblématiques des Rives du Rhône.

Le travail en 2024 a consisté en une actualisation de ces fiches avec l'ajout de 5 autres espèces.

Chaque espèce ou groupe d'espèce est décrite par une fiche regroupant les informations suivantes :

- description de la biologie et de l'habitat de l'espèce
- description des menaces ou enjeux propres à chaque espèce
- état de la connaissance : répartition sur le territoire, effectifs connus

Structures ayant historiquement contribué à la création des fiches espèces



Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre
Réfèrent technique pour le réseau de veille : Aurélie Couët
1 Route de Lyon 69420 Tupin-et-Semons
Tel : 04 74 56 62 62
www.iledubeurre.org



CEN Isère – Antenne Platière
Réfèrent technique pour le réseau de veille : Yves Prat
Ferme des Oves, 38550 Péage-de-Roussillon
Tel : 04 74 56 62 62
www.iledubeurre.org



Association Nature Vivante
Réfèrent technique pour le réseau de veille : Denis Deloche
210 rue de l'Europe, 38780 Estrablin
Tel : 04 74 57 63 78
www.nature-vivante.fr



Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes
Réfèrent technique pour le réseau de veille : Fabien Billaud
Rouveyret - 07200 Vogüe
Tél : 04 75 36 32 31
www.cen-rhonealpes.fr



LPO Auvergne Rhône-Alpes
Réfèrent technique pour le réseau de veille : Louis Granier
Tel : 04 37 61 05 06
LPO AuRA
100 rue des Fougères
69009 Lyon
www.auvergne-rhone-alpes.lpo.fr



Parc naturel régional du Pilat
Réfèrent technique pour le réseau de veille : Marien Eydant
Maison du Parc - Moulin de Virieu
2, rue Benaÿ 42410 Pélussin
tel : 04 74 87 52 01
www.parc-naturel-pilat.fr

Hibou Grand-Duc

Bubo bubo



Biologie :

D'une envergure comprise entre 1,50 mètre et 1,80 mètre et une longueur allant jusqu'à 75cm pour un poids atteignant 3kg, le Grand-Duc est de loin le plus grand rapace nocturne d'Europe. C'est aussi le plus impressionnant, lorsque l'on croise ses yeux orange. Parfaitement mimétique la journée, il est difficile de le trouver malgré sa silhouette massive, son plumage brun parsemé de barres noires et de taches jaunâtres le camouflant dans les éléments rocheux et boisés qu'il affectionne.

Cette espèce sédentaire se fait entendre durant l'hiver et s'accouple en début d'année (janvier-février)

Les jeunes restent au nid deux mois, mais ils ne quittent pas le territoire avant la fin de l'été pendant cette période les adultes continuent de les nourrir.

Le régime alimentaire du Grand-duc est très diversifié. Il peut capturer des proies de toutes tailles, allant du campagnol ou du mulot jusqu'au hérisson, lapin, lièvre voire de jeunes chevreuils dans de très rares cas. Il capture aussi des oiseaux, notamment des pigeons, des Geais, des Corneilles et même d'autres rapaces diurnes et nocturnes.

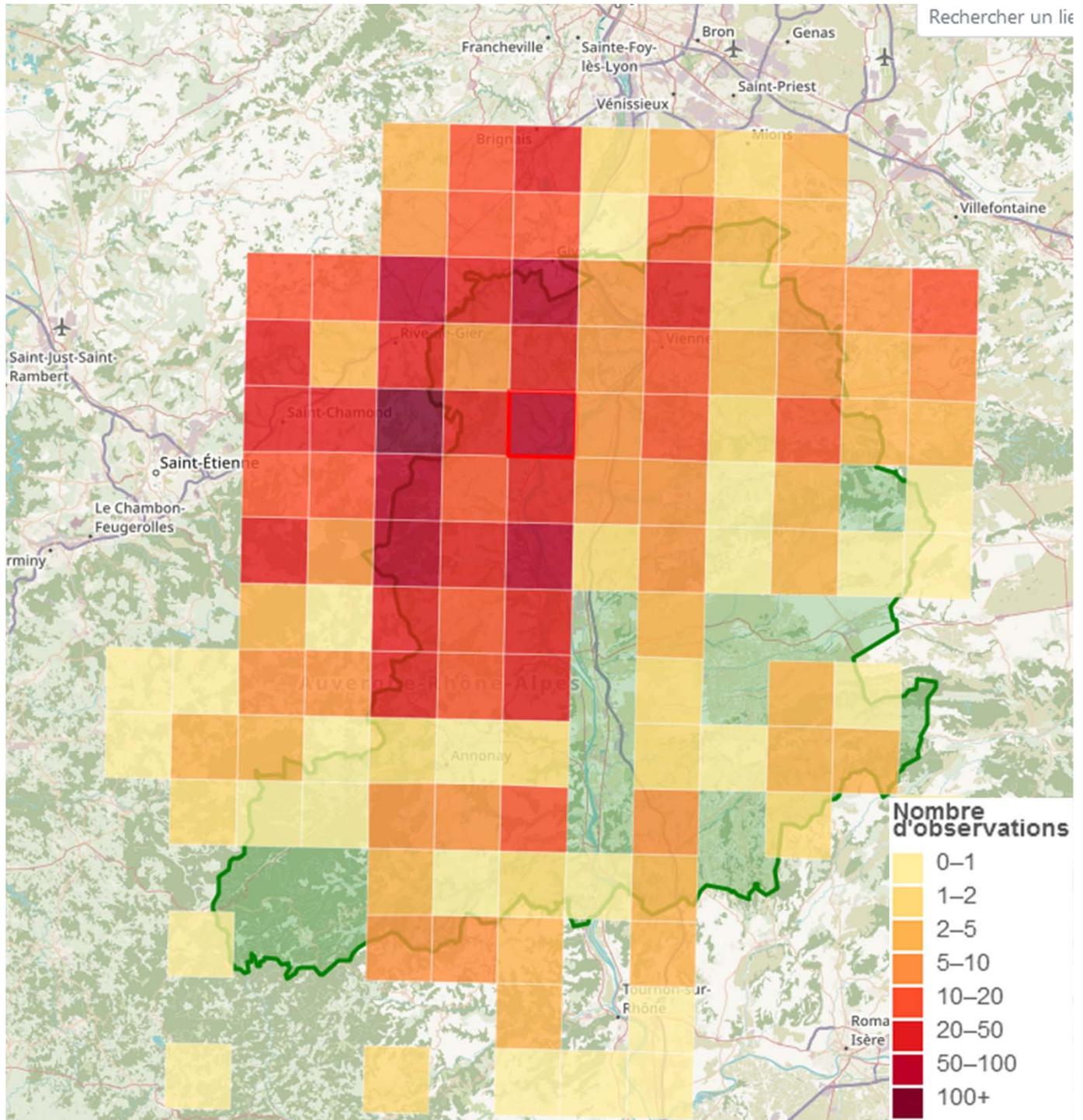
Habitat :

Le Grand-duc est avant tout un oiseau rupestre, même s'il peut nicher au sol par exemple des combes boisées. L'espèce occupe carrières et falaises, le nid (ou l'aire) est généralement située sur une plate-forme rocheuse surplombant les environs et souvent cachée derrière la végétation. Mais le plus important est que le nid soit abrité des prédateurs. L'aire doit être adossée à la paroi rocheuse, ou à un arbre et pour certains cas au sol. Les milieux de chasse sont ouverts. Le Grand-duc ne chasse pas dans les bois et les plus fortes densités sont observées dans des régions alternant zones accidentées et milieux agricoles.

Comme la plupart des rapaces nocturnes, le Grand-duc est assez casanier et ne s'éloigne pas à plus de 2 km de son nid pour chasser. Par conséquent, il connaît parfaitement son territoire et sait en exploiter toutes les ressources pour nourrir ses jeunes, ce qui explique la grande diversité dans le choix de

Hibou Grand-Duc

Bubo bubo



Répartition des observations du Hibou-Grand Duc sur le territoire des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustives)

Hibou Grand-Duc

Bubo bubo

Effectifs des populations :

Le Grand-duc est présent de l'ouest de l'Europe jusqu'à l'extrême est de l'Asie. En France, il occupe les principaux reliefs : Pyrénées, Massif central, Alpes, Jura, Vosges et Ardennes.

Longtemps considérée comme « nuisibles », les destructions ont fait régresser la population française au cours des 19eme et 20eme siècle.

Depuis la loi de protection des rapaces en 1972, les effectifs français ont considérablement augmentés pour une estimation de la population française entre 1500 et 2000 couples.

Le territoire des Rives du Rhône qui abritait déjà une dizaine de couples dans les années 1980 en jouant un rôle de zone refuge, héberge 40 à 50 couples aujourd'hui.

Statut de protection :

Le Grand-Duc est comme tous les rapaces une espèces protégée en France. Il est également visé par la directive Oiseaux depuis 1979,

L'espèce est classée en vulnérable dans la région (la liste rouge AuRA des vertébrés est en cours d'actualisation) son statut de conservation devrait évoluer favorablement suite à l'amélioration de l'état des populations.

Menaces et enjeux

Le Grand-duc reste une espèce menacée, et ce par de nombreux facteurs humains.

La première menace est la collision avec des lignes électriques, que les oiseaux heurtent lors de leurs déplacements. C'est particulièrement le cas dans les zones de gorges occupées par des barrages hydroélectriques. Le dérangement direct, notamment par la pratique de l'escalade ou la divagation de chiens, peuvent provoquer des abandons de sites.

Même si cela reste anecdotique, des cas d'oiseaux tués au fusil sont encore observés aujourd'hui. De nombreuses menaces touchent aussi ses milieux de chasse et sa ressource alimentaire.

Les défrichements et remembrements peuvent limiter la quantité de proies disponibles et les sites de reproduction. Les pesticides touchent aussi le Grand-duc comme tous les rapaces qui sont indirectement empoisonnés par l'accumulation de ces produits présents dans les proies qu'ils consomment. Dans une moindre mesure, le Grand-duc est aussi concerné par les collisions routières et même ferroviaires.



© S. Wroza

Hérons nicheurs et oiseaux d'eau hivernants

Habitat :

Le Rhône et sa plaine alluviale, inondable, constituent la plus grande zone humide du territoire des Rives du Rhône.

Le fleuve et ses abords sont un espace attractif pour les oiseaux d'eau, au moment de la nidification, des haltes migratoires ou en hivernage. Les quelques étangs, gravières et retenues collinaires présents sur le territoire sont également utilisés par les oiseaux d'eau. Ainsi, on peut estimer qu'une centaine d'espèces d'oiseaux d'eau a été observée au cours des trente dernières années dans le corridor alluvial de ce territoire. Différents habitats sont occupés : le fleuve, les boisements riverains, les bras morts et lônes, les espaces agricoles ou prairiaux. Au sein de cet ensemble des oiseaux d'eau, deux groupes d'espèces sont bien connus du fait des suivis mis en place depuis près de 50 ans par divers acteurs du territoire.

D'une part, les hérons nicheurs, représentés par six espèces sur le territoire : blongios nain, bihoreau gris, héron cendré, héron pourpré, aigrette garzette et héron garde bœuf. Ces espèces forment des colonies de reproduction arboricoles ou en roselière, souvent mixtes (des « héronnières ») dans des boisements présentant une tranquillité suffisante (on les retrouve par exemple sur l'île du Beurre). Le héron cendré est sédentaire, alors que les autres espèces sont migratrices.

D'autres part, on retrouve les oiseaux d'eau hivernants qui regroupent les canards, foulques, grèbes, cormorans. Ces espèces vont se regrouper dans des secteurs assurant leur tranquillité pour leur phase de repos (remise diurne des canards, dortoirs des cormorans). Les oiseaux passant l'hiver dans nos régions se reproduisent pour la plupart en Europe du Nord. Toutes ces espèces exploitent des habitats d'alimentation variés, qui les conduisent à utiliser la plupart des milieux de la plaine alluviale voire au-delà et à se disperser à des distances importantes (quelques dizaines de kilomètres)

Fuligule milouin



Grand cormoran



Héron cendré



Aigrette garzette



Hérons nicheurs et oiseaux d'eau hivernants

Effectif des populations et évolution :

Héron nicheur :

La population de hérons nicheurs compte aujourd'hui environ 200 couples répartis en six espèces.

Dans les années 1970, le seul héron nicheur sur le Rhône était le bihoreau. Cette espèce forme des colonies assez instables, tant au niveau des effectifs que des sites d'installation, ce qui explique les importantes fluctuations. La tendance est toutefois à une très forte diminution des effectifs dans la vallée du Rhône (probablement moins de 5 couples). Ce petit héron nocturne apprécie particulièrement les lônes.

Au début des années 1980, le héron cendré se réinstalle localement comme nicheur et connaît une progression très rapide. Les effectifs nationaux ont plus que doublé entre 1985 et 2007 mais diminuent depuis

Sur les Rives du Rhône, la population nicheuse se stabilise autour de 150 couples depuis une quinzaine d'années, ce qui traduit la saturation des capacités d'accueil. Alors que dans la phase d'installation, l'effectif se concentrait sur deux grandes colonies, il se répartit aujourd'hui sur une petite dizaine de petites colonies (inférieures à 25 couples). Cet éclatement des héronnières, qui s'observe également au niveau national, traduit une optimisation de l'occupation de l'espace par l'espèce.

L'aigrette garzette commence à nicher localement au début des 1990 avec quelques couples irréguliers. Il faut attendre 2007 pour enregistrer une progression des effectifs (probablement moins de 10 couples).

Le héron pourpré se reproduit principalement dans des étangs avec quelques couples et très exceptionnellement dans la vallée du Rhône.

Le blongios nain niche depuis quelques années ponctuellement autour de l'île de la Platière ainsi que le héron garde bœuf depuis 2007 (quelques couples).

Les évolutions enregistrées sur ce territoire sont conformes à celles enregistrées au niveau national et européen. A la suite de la protection des espèces, très pourchassées auparavant, les populations se reconstituent progressivement et se stabilisent pour certaines espèces. Toutefois le bihoreau enregistre, lui, un déclin général dont l'origine n'est pas clairement identifiée. Elle pourrait se trouver en partie au niveau de ses quartiers d'hivernage africains. La diminution du réseau de lônes suite aux aménagements fluviaux ne lui pas été favorable.

Oiseaux d'eau hivernants :

Avant 1980, l'hivernage des oiseaux d'eau sur le territoire des Rives du Rhône était très faible du fait de l'absence de zones hors chasse sur le fleuve et les pièces d'eau permettant un stationnement durable. La mise en place progressive d'un réseau de réserves de chasse a permis un développement spectaculaire, avec quelques milliers d'oiseaux qui stationnent aujourd'hui sur le fleuve. On enregistre des évolutions contrastées entre différents groupes. Les canards plongeurs (principalement fuligules milouin et morillon) profitent rapidement des vastes retenues créées par la Compagnie nationale du Rhône (mise en service de l'aménagement de Péage de Roussillon en 1977, de Vaugris en 1979). L'effectif culmine vers la fin des années 1980 pour décliner lentement et redevenir très faible aujourd'hui.

Hérons nicheurs et oiseaux d'eau hivernants

Cette évolution est probablement due à la diminution des ressources alimentaires. Ces espèces se nourrissent principalement de moules zébrées qui, vivant fixées sur des substrats durs (galets, enrochements), se sont fortement développées après la création des retenues (barrages) et qui ont régressé ensuite du fait de l'envasement progressif.

Les canards de surface (principalement canards colvert, chipeau, siffleur et sarcelle d'hiver) progressent plus lentement puis se stabilisent à partir des années 2000. Ces espèces recherchent leur nourriture (petits invertébrés, graines, végétaux) dans les pièces d'eau peu profondes, mais aussi dans les prairies et les cultures.

Le grand cormoran s'installe comme hivernant à la fin des années 1980, dans le cadre de la restauration des populations européennes suite à la protection de l'espèce. Dès le milieu des années 1990, la population de cet oiseau piscivore se stabilise (adéquation entre la population et les ressources disponibles) et diminue même au cours des années 2000.

Statut légal de protection

Certaines de ces espèces sont protégées :

- Annexe 1 de la Directive oiseaux : bihoreau gris, aigrette garzette, héron pourpré plusieurs espèces de canards, cormoran.
- Protection nationale : tous les hérons, grèbes et cormorans

Menaces et enjeux :

La capacité d'accueil du territoire dépend largement des choix locaux d'aménagement du territoire. Deux aspects sont à prendre en compte : la préservation des zones de rassemblement et des aires d'alimentation. Pour les zones de rassemblement (héronnière, remise diurne de canards, dortoirs), la question essentielle est celle de la quiétude des lieux. Des dérangements répétés conduiraient, en effet, à la disparition de ces rassemblements qui jouent un rôle essentiel.

Pour les aires d'alimentation, deux aspects sont à prendre en compte. Toute diminution des espaces naturels et agricoles constituant l'essentiel des aires d'alimentation se traduit par une diminution de la capacité d'accueil du territoire. Il convient donc de limiter l'artificialisation des sols et l'urbanisation. Ces oiseaux effectuent de nombreux déplacements. Au-delà des migrations, les déplacements quotidiens entre zones de repos, de rassemblement et aires d'alimentation sont déterminants. Il convient donc de prendre en compte les couloirs aériens de déplacement qui peuvent être impactés par les lignes électriques, les éoliennes, l'éclairage nocturne.

Bruant ortolan

Emberiza hortulana

Biologie

Faisant une taille d'environ 16 cm et un poids autour de 25 gr, le Bruant ortolan présente un dimorphisme sexuel marqué. Les mâles ont une tête, nuque et poitrine vert olive grisâtre, avec une gorge et poitrine d'un jaune franc et un dessous roux / cannelle. La femelle, moins colorée, présente des taches et stries sur la poitrine absentes chez le mâle.

Se reproduisant au printemps par couples cantonnées dans les sites favorables (cultures, milieux herbeux). Le retour de migration a lieu d'avril à début juin. La femelle construira seule un nid au sol pour y pondre 4 à 5 œufs. L'incubation de 12-13j est suivi d'une période d'élevage des jeunes d'une durée équivalente.

Après la reproduction, il devient grégaire et peu constituer des groupes de plusieurs centaines d'individus. Il se nourrit d'insectes et de graines en fonction des saisons. On peut ainsi retrouver des groupes de migrateurs post-nuptiaux dans les champs récoltés pour se nourrir.

Habitats

Le Bruant ortolan affectionne les milieux ouverts, cultivés ou non présentant peu de ligneux. Il préférera ainsi souvent les versants ensoleillés au milieu forestier qu'il fuit. On le retrouve en France notamment dans le quart sud-est du pays.

Menaces

Plusieurs menaces pèsent sur l'espèce, on pourra citer :

- la réduction de la diversité des habitats
- le braconnage
- l'intensification de l'agriculture
- l'augmentation des dérangements sur les lieux de nidification



Effectifs

Jusqu'à sa protection en 1999, le braconnage a constitué une des raisons majeurs du déclin de l'espèce avec près de 30 000 individus prélevés par an.

Les effectifs ont réduit en France à environ 5000 à 8 000 couples (-80 % sur la période 2001-2019).

Sur les Rives du Rhône la population se limite probablement à moins d'une dizaine de couples, concentrés en nord Drôme, dans l'ouest de la plaine agricole de la Valloire

Il est aujourd'hui classé comme « en danger » sur le plan national.

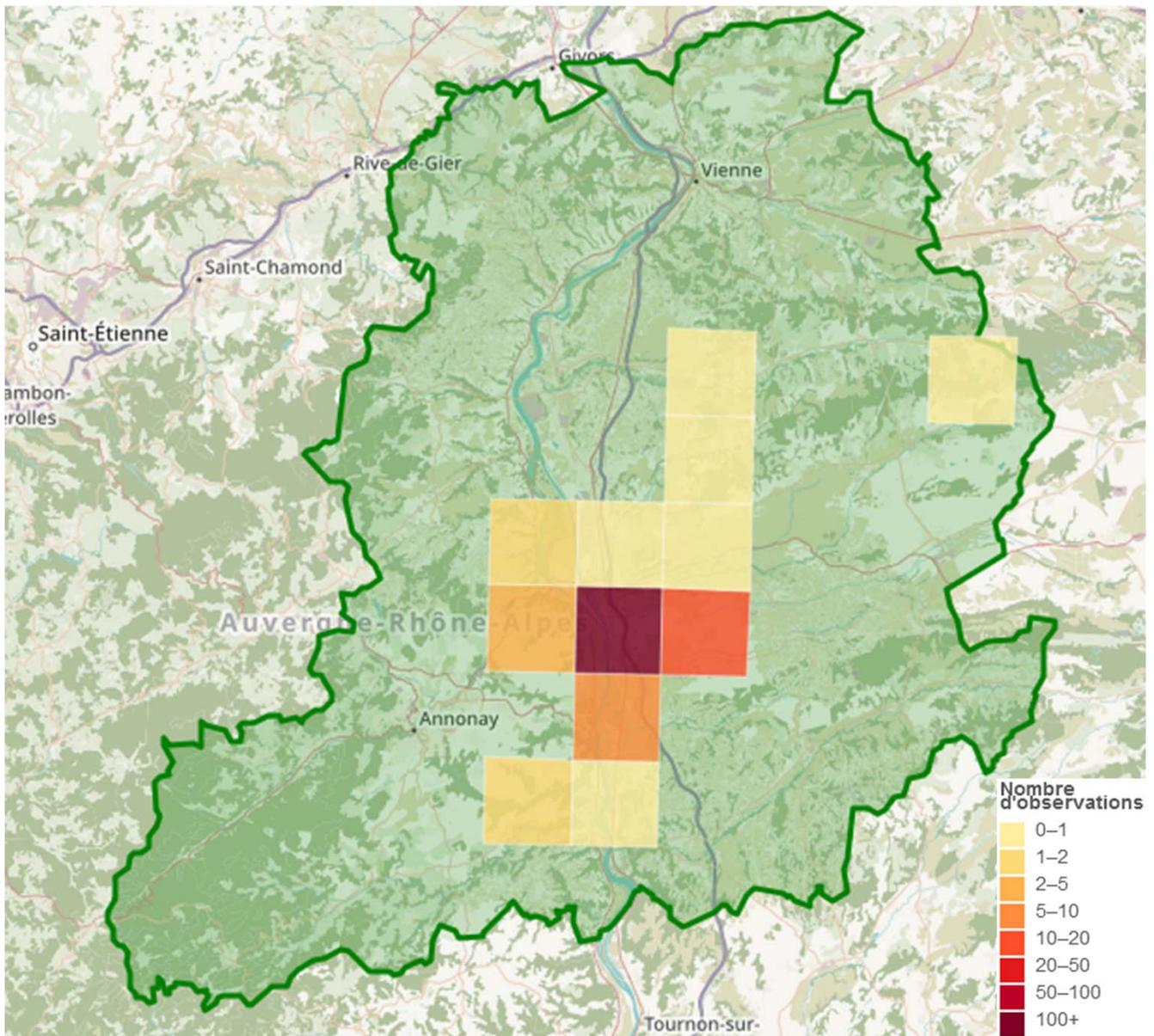
Statut légal de protection

Le Bruant ortolan est protégé par de nombreux textes :

- Annexe 1 de la liste des espèces animales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN
- Article 3 de la liste des oiseaux protégés sur le territoire national
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe III de la Convention de Berne

Bruant ortolan

Emberiza hortulana



Répartition des observations de Bruant ortolan sur le territoire des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustive)

Busard cendré

Circus pygargus

Biologie

Avec une envergure variant de 97 à 115 cm et une longueur moyenne de 42 cm, le Busard cendré affiche un dimorphisme sexuel en termes de poids (300g pour le mâle et 350g pour la femelle). Par ailleurs, le plumage du mâle présente des nuances grises avec des extrémités d'ailes noires et une bande alaire noire sur les rémiges secondaires, tandis que celui de la femelle arbore une coloration brune sur le dessus, rayée chamois en dessous, avec un croupion blanc.

Cette espèce fréquente nos régions pour la période de reproduction, migrant vers le sud du Sahara pour passer l'hiver. Le busard cendré affectionne les environnements ouverts tels que les savanes, les steppes, les plaines, et les collines. La localisation au sol de son nid le conduit à favoriser les zones avec une couverture herbacée dense et relativement haute pour le dissimuler des prédateurs. Cependant, la rareté des espaces naturels a incité cette espèce, ainsi que deux autres busards européens, à s'adapter à d'autres habitats. C'est ainsi que, depuis le milieu du XXe siècle, on peut également observer ces rapaces dans des zones cultivées, notamment des prairies, des champs de céréales (blé ou orge), ou de colza.



Busard cendré femelle (Daniel de Sousa (LPO))

Cette adaptation entraîne donc la colonisation de nouvelles régions, tandis que l'intensification de l'agriculture se révèle devenir un danger pour l'espèce. En fonction des secteurs et du contexte local, les colonies se trouvent donc soit en milieu naturel soit en milieu agricole.

La ponte a généralement lieu, dans nos régions, de la mi-mai à la mi-juin. Elle compte entre trois et cinq œufs.

L'incubation débute souvent dès la ponte du premier œuf et dure en moyenne de 28 à 29 jours. Les poussins peuvent voler sur de courtes distances dès 30 jours. Ils restent dépendants des parents entre 25 à 30 jours après l'envol.

Le busard cendré se nourrit essentiellement de petits rongeurs, d'insectes, de petits oiseaux, de batraciens et de reptiles. Sa petite taille, son type de vol et les milieux fréquentés limitant la taille de ses proies.

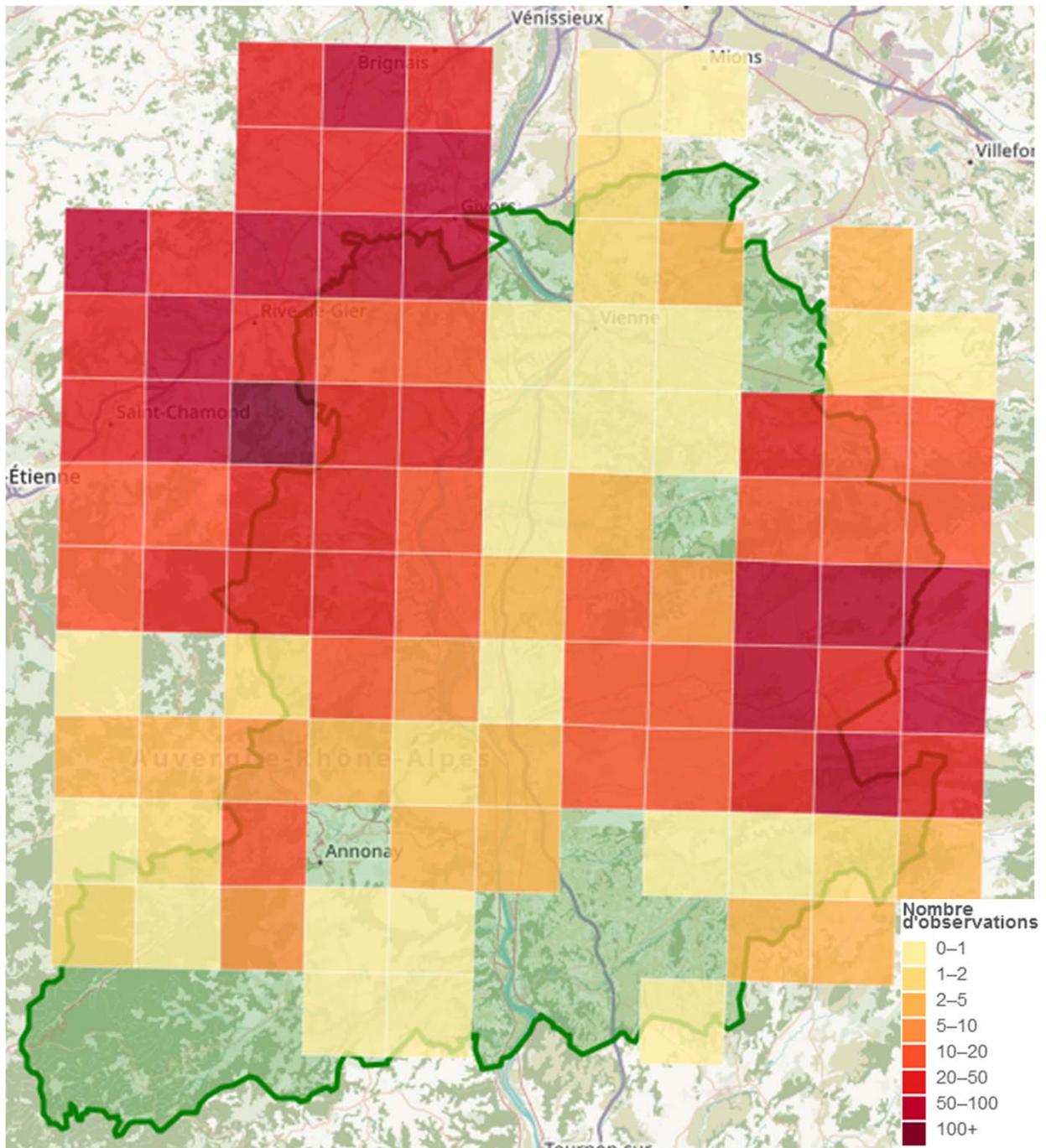
Habitats

Espèce migratrice, le busard cendré arrive en France dès le mois d'avril pour se reproduire. Les secteurs de chasse et de reproduction se confondent. Il a besoin de vastes zones ouvertes pour pouvoir rechercher sa nourriture mais aussi pour trouver un lieu propice pour nicher à terre. Les milieux qui peuvent lui offrir de telles ressources sont les landes basses, les steppes, les friches et les plaines agricoles composées de champs de céréales à paille (blé, orge, colza) et de prairies de fauche.

On retrouve l'espèce sur l'ensemble du territoire des Rives du Rhône avec une dominance à l'ouest dans le massif du Pilat et à l'Est autour de Beaurepaire

Busard cendré

Circus pygargus



Répartition des populations de Busard cendré sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustives AuRA)

Busard cendré

Circus pygargus

Effectif des populations :

Le busard cendré se reproduit depuis les côtes d'Afrique du Nord, en Europe, en Russie et jusqu'en Asie centrale. La population européenne hiverne en Afrique et la population asiatique, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'ouest de la Sibérie, le Kazakhstan et l'Asie centrale, hiverne dans la péninsule indienne. En France, le busard cendré présente différents bastions de populations, avec plusieurs régions où les effectifs sont supérieurs à quelques centaines de couples : Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne et Lorraine et une troisième zone qui s'étend du Massif central au Roussillon. Les effectifs nicheurs en France sont estimés entre 3 900 et 5 100 couples. L'espèce est présente de façon avérée dans cinq départements de Rhône-Alpes (Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône). Au sein des Rives du Rhône, l'espèce se reproduit dans le Haut Vivarais, le Pilat et en Isère (notamment autour de Beaurepaire).

L'espèce est classée « Vulnérables » en Auvergne et « En danger » en Rhône-Alpes.

Statut légal de protection

- Convention de Bonn
- Convention de Berne
- Directive oiseaux (annexe I)
- Loi française de protection de la nature de 1976

Menaces

Les principales menaces qui pèsent sur le busard cendré sont :

- les dérangements et la raréfaction des sites disponibles de reproduction. Cette raréfaction conduit le busard cendré à investir des milieux cultivés (champs de céréales, luzernes, colza). Or, les périodes de récoltes interviennent fréquemment avant l'envol des jeunes. La nécessité d'une démarche avec le monde agricole, pour permettre à ces oiseaux de ne pas être détruits lors des récoltes, est indispensable. De plus, l'espèce ne niche pas à moins de 300 mètres des habitations humaines. Le mitage et l'étalement urbain réduisent d'autant les secteurs où la nidification est possible,
- l'évolution et le boisement des friches et des landes rendent inutilisables ces milieux par les busards pour la reproduction. Le manque de moyens contractuels et financiers pour l'entretien et la gestion de ces milieux naturels ne permet pas la pérennité de ces sites de reproduction qui peuvent évoluer rapidement en fonction de la végétation,
- la présence d'éoliennes dans les secteurs de chasse, de reproduction et de migration. Les risques de percussions s'ajoutent aux dérangements dus à ces installations,
- l'intensification agricole et l'utilisation de produits phytosanitaires. Les traitements contre les campagnols et les insecticides peuvent avoir des conséquences indirectes telles que l'appauvrissement des ressources alimentaires.

Chouette chevêche

Athene noctua

Biologie :

D'une envergure de 60 cm, la chouette chevêche pèse entre 200 g (femelle) et 185 g (mâle) et atteint 22 cm de long. La chouette chevêche a une durée de vie de 9 ans en moyenne. Bien que ce soit un rapace nocturne, dans notre région, c'est la plus diurne des chouettes. Elle se montre volontiers en plein jour à toutes heures de la journée. On la verra tantôt prendre un bain de soleil et entretenir son plumage, tantôt en train de chasser, notamment durant l'élevage des jeunes. Très casanière, elle se laisse facilement observer toute l'année proche de son site de nidification, sur un arbre creux ou sur le toit d'une maison. La saison des amours bat son plein en mars/avril où l'on peut aisément entendre les chants dès le crépuscule. La ponte a généralement lieu à partir d'avril et durant le mois de mai. Après plus de trois semaines d'incubation, l'éclosion a lieu et les jeunes s'envolent en moyenne début juillet. Toutefois, l'élevage des jeunes durera jusqu'à fin août/début septembre.

Habitats

La chevêche d'Athéna est une espèce des milieux ouverts de plaine dont l'habitat originel est la steppe méditerranéenne. L'utilisation d'autres milieux ouverts façonnés par l'agriculture constitue donc une adaptation. Dans le territoire, on la trouve aussi bien dans les secteurs prairiaux et de vergers du Pélussinois et du Haut-Vivarais que dans les open-fields de la plaine de Roussillon et de Beaurepaire. En plus des prairies et champs cultivés qu'elle utilise pour trouver vers de terre, insectes et petits mammifères, l'espèce a besoin de cavités pour nicher. Ainsi, la présence de cavités arboricoles (vieux vergers, mûriers, arbres têtards) ou de bâtis anciens (cabane, granges, vieux corps de ferme) demeure

Effectif des populations :

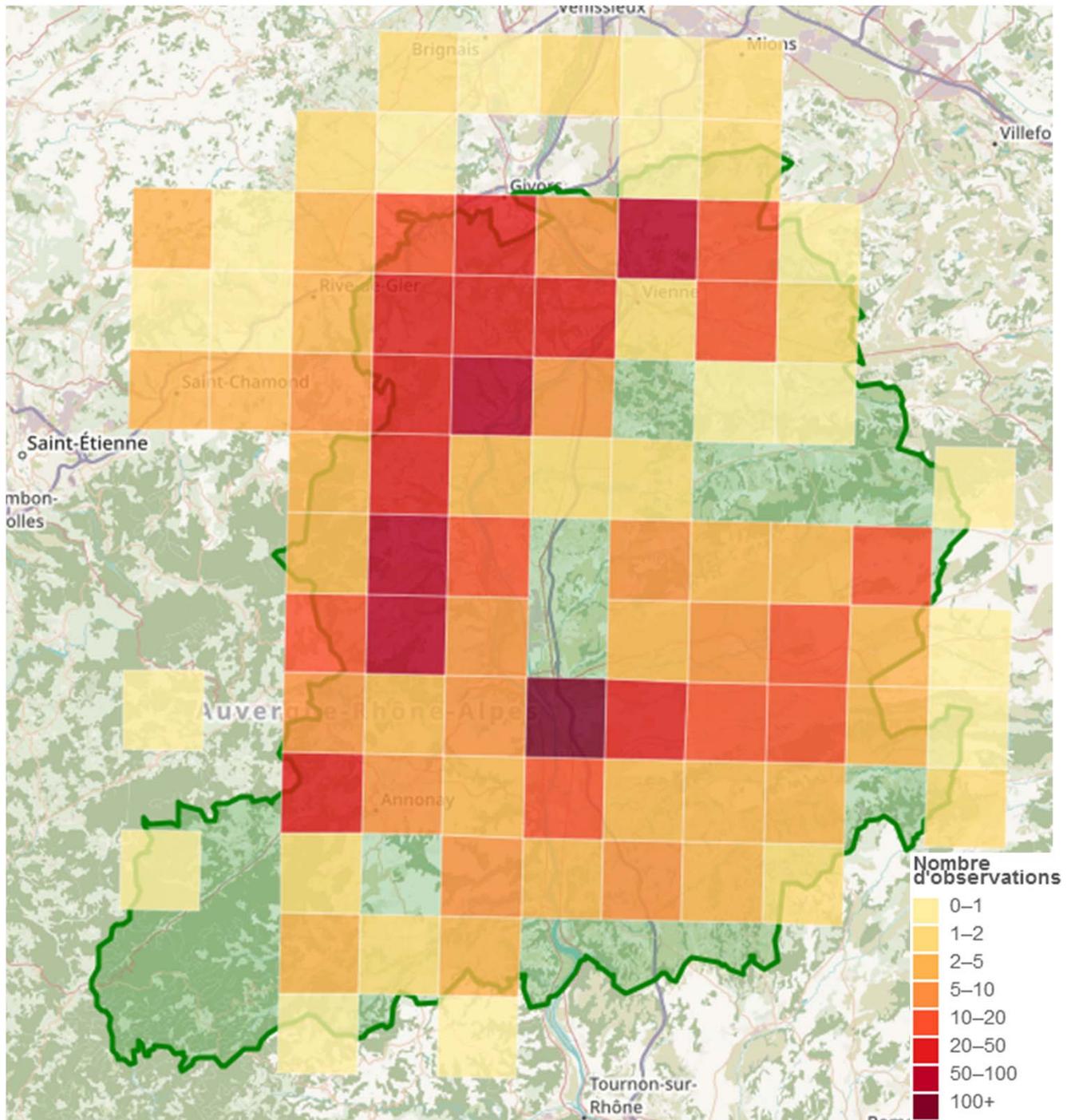
L'agriculture a permis à l'espèce de coloniser de nouveaux territoires et de progresser vers le nord. Ainsi, elle est largement répartie du bassin méditerranéen aux confins de la Chine et monte jusqu'en Scandinavie. Elle est donc présente sur l'ensemble du territoire métropolitain. En Auvergne Rhône-Alpes, elle n'est absente que des secteurs d'altitudes des Alpes et du Massif central ainsi que des grandes zones boisées et urbanisées. Essentiellement constitué de plaine et de collines, le territoire Rives du Rhône permet d'accueillir l'espèce de nombreux secteurs. On notera notamment des hotspots à Péage-de-Roussillon, Maclas et Serpaize. Les effectifs européens sont estimés entre 180 000 et 328 000 couples. Cette espèce est vulnérable car en régression dans dix-neuf des trente-deux pays qui sont suivis. En France, en 2019, on estime la population entre 25 000 et 50 000 couples alors qu'elle était près du double en 1976. En Auvergne Rhône-Alpes, on estime la population en 2012 de 1 100 à 1 200 couples soit seulement 10% de la population nationale.



Chouette chevêche : Denis Simonin

Chouette chevêche

Athene noctua



Répartition des populations de Chouettes chevêches sur le territoire des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustive)

Chouette chevêche

Athene noctua

Menaces

La chevêche d'Athéna subit plusieurs menaces :

- Destruction d'habitat (remembrement, régression des verges, mise en culture des prairies, urbanisation)
- Pollutions (usage de pesticides qui raréfie les proies)
- Collisions routières
- Poteaux métalliques creux
- Abreuvoirs (mortalité des jeunes)
- Cheminées (mortalité des jeunes)
- Rénovation des maisons et anciennes fermes

Statuts de conservation :

- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe A de la Convention CITES
- Espèce protégée à l'échelle nationale

Chouette effraie

Tyto alba

Biologie :

La Chouette effraie est un rapace nocturne mesurant entre 32 et 40 cm avec une envergure d'environ 1,08m.

Elle présente un masque facial blanc en forme de cœur très caractéristique de l'espèce et possède un plumage variant du gris cendré au brun jaune sur le dessus du corps. Les mâles sont un peu plus clair que les femelles

Elle chasse de nuit de petits mammifères (rongeurs, campagnols, musaraignes) et plus occasionnellement des amphibiens ou petits oiseaux / chauves-souris sur un domaine vital pouvant aller de 90ha à 465ha en fonction de la période de l'année.

La période de nidification en France a lieu au printemps. Ne construisant pas de nids, la femelle pond à même le substrat 3 à 7 œufs. L'incubation dure environ 1 mois et les petits quitteront le nid à l'âge de 55 jours environ.

Habitats

L'espèce apprécie les espaces ouverts où elle peut chasser, on peut donc la retrouver principalement dans les milieux bocagers, dans les prairies, marais, landes.

Pour la nidification elle cherchera des cavités servant de gîte diurne pour les adultes. Elle y cherche la tranquillité pour assurer une nidification dans de bonnes conditions. On pourra ainsi la retrouver dans des cavités rocheuses, arbres morts, et également dans les bâtiments comme les combles, granges et bien sûr clochers d'églises ce qui lui a donné son autre nom d'« Effraie des clochers ».



Menaces

L'Effraie des clochers subit de nombreuses menaces pouvant expliquer son déclin en France.

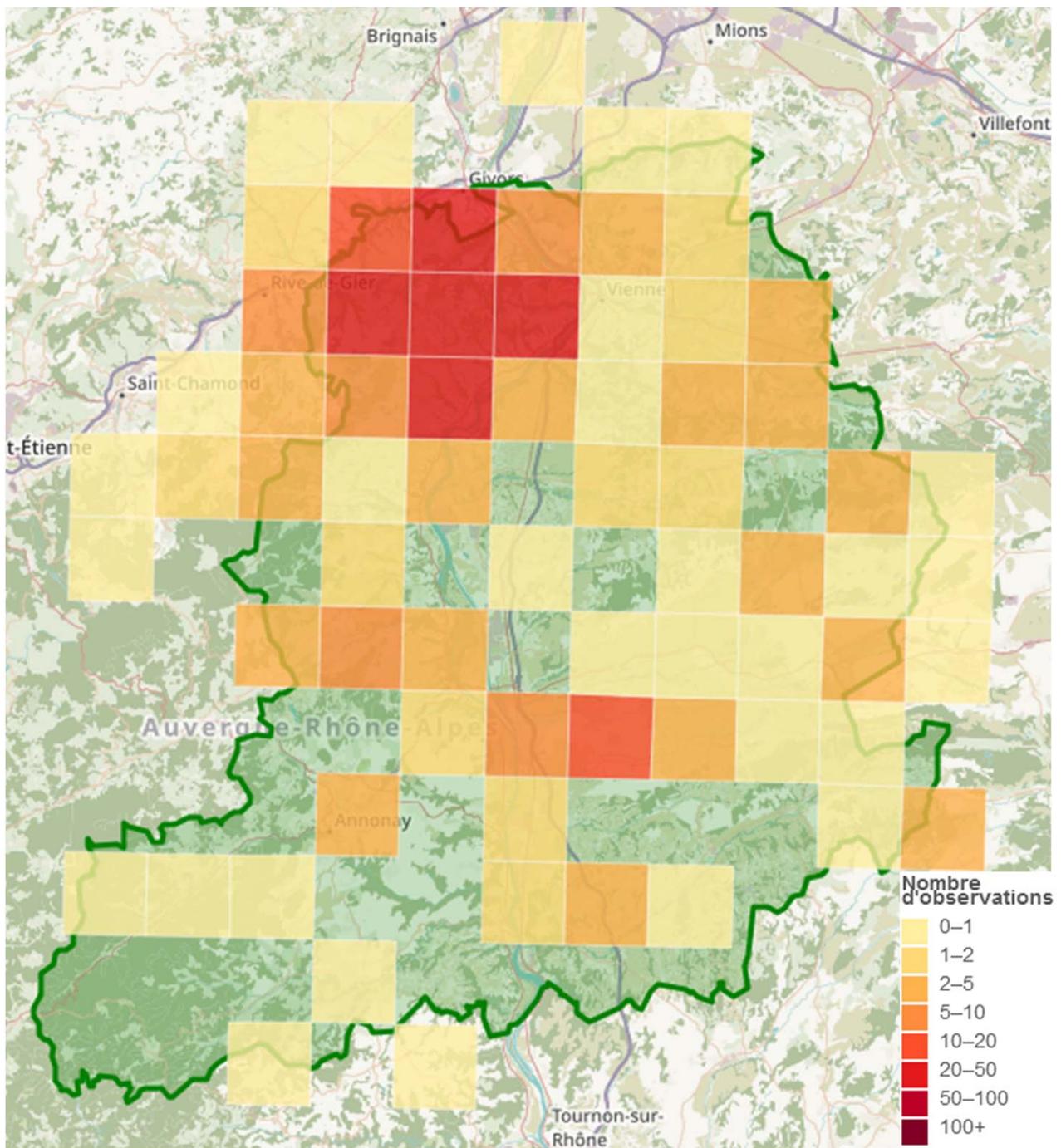
Le premier facteur de mortalité de l'espèce est le trafic routier (son vol bas la rendant particulièrement vulnérable).

On peut également citer l'intensification de l'agriculture conduisant à une disparition progressive des proies et la contamination aux pesticides.

Pour finir, on peut parler du renouvellement du bâti qui conduit à détruire ou rénover de vieux bâtiments dans lesquels les couples ont pu nidifier. De même qu'un engrillagement des clochers réalisé pour lutter contre le pigeon lui empêche l'accès à des lieux de nidification.

Chouette effraie

Tyto alba



Répartition des populations de Chouette effraie sur le SCOt des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustives)

Chouette effraie

Tyto alba

Effectif des populations :

Présente dans toute l'Europe sauf les pays scandinaves, on la retrouve en France principalement dans l'est excepté dans les zones montagneuses des Alpes, Pyrénées, et Massif Central.

Le pays accueille entre 20 000 à 60 000 couples suite à un important déclin dans les années 1970-1990. Cependant, et malgré des effectifs régionaux faisant défaut, il semble que l'espèce soit encore en déclin dans la majorité des départements.

Au niveau du SCoT des Rives du Rhône, l'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire. Elle est encore bien présente dans le piémont du Pilat et la Haut-Vivarais mais est nettement plus rare côté Drôme et Isère. On peut la retrouver notamment dans le nord-ouest sur la commune des Haies, Échalas et dans les hauteurs d'Ampuis, Loire-sur-Rhône Condrieu. Mais également sur la commune de Saint-Rambert-d'Albon.

Suivis :

L'espèce est suivie à l'échelle nationale par l'Observatoire Rapaces (partenariat LPO - CNRS-Chizé).

Statuts de conservation :

- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe A de la Convention CITES
- Espèce protégée à l'échelle nationale

Oiseaux communs

Protocole STOC

Afin de mesurer l'influence du SCoT des Rives du Rhône sur les milieux naturels et, indirectement, sur les populations d'oiseaux, un programme de suivi des populations d'oiseaux communs a été mis en place en 2011 sous la coordination de la LPO Rhône-Alpes et de la LPO Rhône et mené depuis sur le terrain par les délégations LPO de la Drôme, la Loire, le Rhône, l'Ardèche et l'association Nature Vivante jusqu'en 2017 pour l'Isère, repris en 2018 par la LPO Isère.

Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnages Ponctuels Simples (STOC-EPS mis en œuvre sur le territoire du SCoT s'inscrit donc dans le programme régional et national.

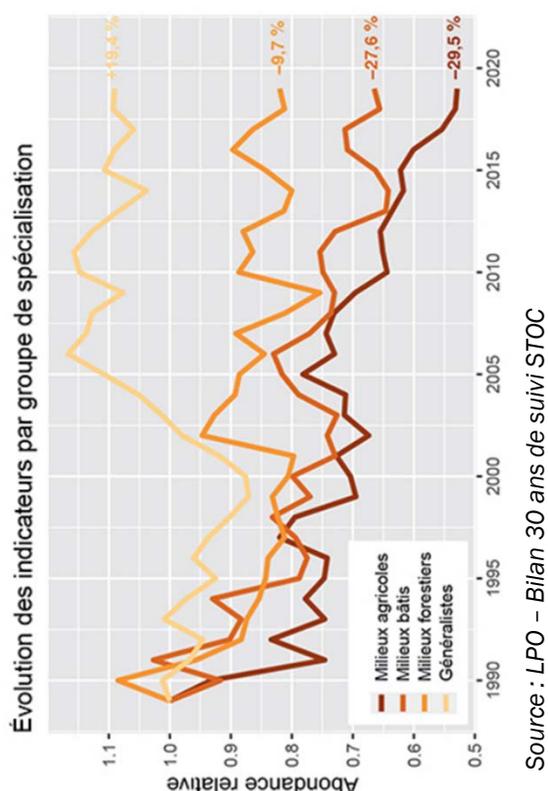
Espèces suivies :

Le Museum National d'Histoire Naturelle a défini une liste de 300 espèces communes d'oiseaux nicheurs en France.



Effectif des populations et évolution :

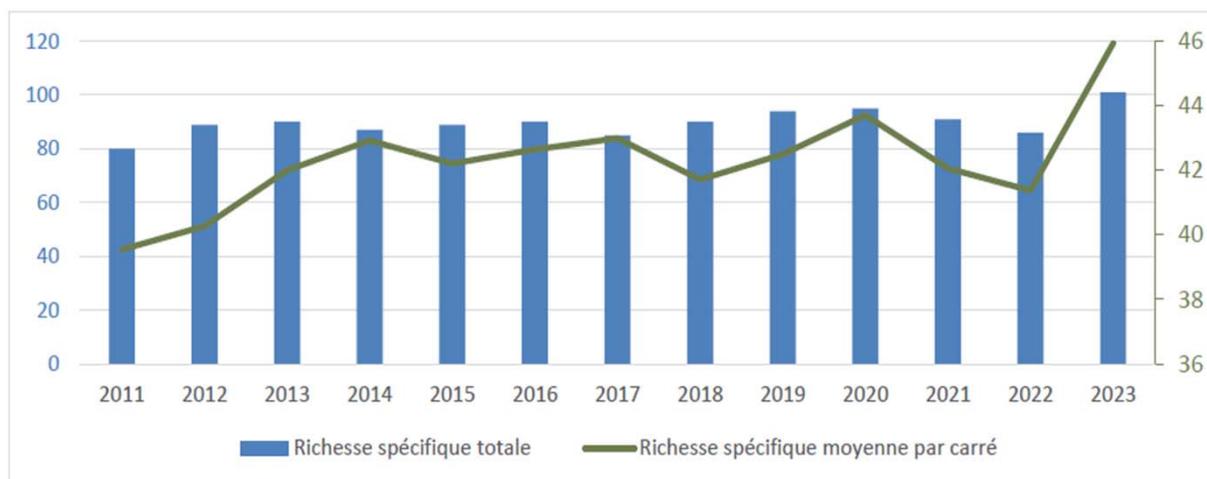
Un bilan de 30 ans de suivis du protocole STOC-EPS à l'échelle nationale a été produit en 2021 qui montre qu'en 30 ans sur les 123 espèces d'oiseaux les plus communes en France : 32 espèces sont en expansion, 43 régressent et les autres sont stables ou à trop faible effectif pour déterminer une tendance. Les tendances montrent un fort déclin des espèces dites « spécialistes ». Ces espèces fortement liées à certains milieux sont davantage impactées par les activités humaines que les espèces dites « généralistes » pouvant se servir d'une multitude de milieux. Ainsi, en contexte urbain, les démarches de rénovation de façades détruisent des cavités dans lesquelles nichent certaines espèces et la disparition des friches urbaines diminue leurs ressources alimentaires tandis que la pollution a également un impact sur leur santé. De même l'agriculture intensive, l'uniformisation des paysages et l'usages de pesticides a eu un impact sur la perte du près du tiers des effectifs d'oiseaux des milieux agricoles.



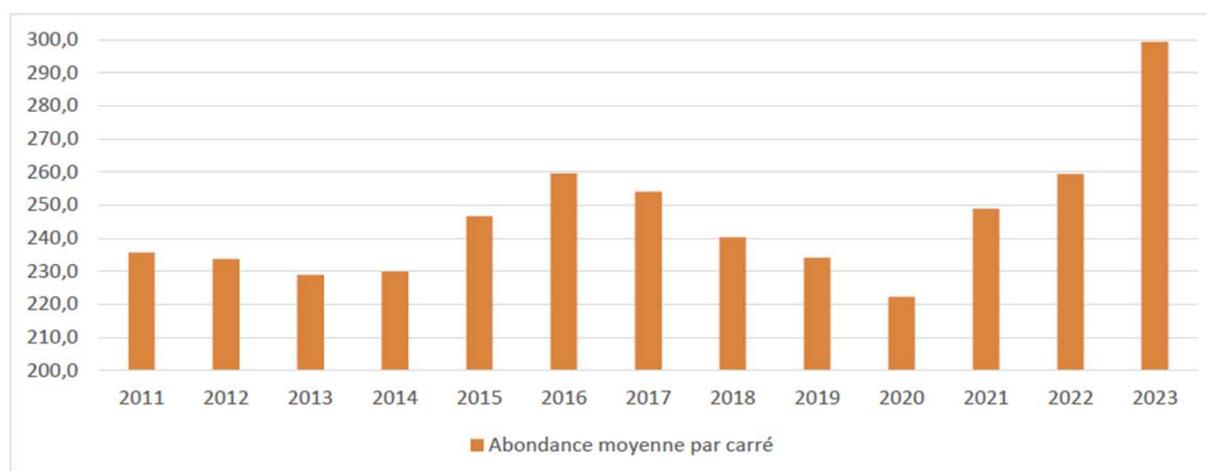
Oiseaux communs

A l'échelle des Rives du Rhône :

Malgré un contexte de déclin à l'échelle nationale, on observe depuis le début des suivis en 2011 que l'abondance moyenne par carré STOC augmente très fortement depuis 2021. Plus finement le carré de Malleval présente la plus grande abondance, le carré de Saint Alban d'Ay la plus grande richesse spécifique et le carré de Saint Rambert d'Albon la plus grande diversité d'espèces patrimoniales



Richesse spécifique totale et moyenne par carré suivis dans le protocole STOC | Source : Rapport STOC SCoT 2023



Abondance d'oiseaux moyens par carré suivis dans le protocole STOC | Source : Rapport STOC SCoT 2023

Castor d'Europe

Castor fiber

Biologie :

Pesant entre 17 et 31kg et pouvant faire près de 140cm de long, le castor d'Europe est le plus gros rongeur semi-aquatique d'Europe.

Il vit entre 7 et 8 ans dans son milieu naturels avec des portées d'environ 2 petits par an. La maturité sexuelle arrive vers 2 ans au moment où les jeunes sont chassés du territoire parental.

Le territoire du castor s'étend sur 700 à 3km de linéaire sur une largeur d'une 30aine de mètres, soit une dizaine d'hectares nécessaire à l'alimentation de la famille. Il se nourrit principalement de plantes de berges et poussant dans l'eau ainsi que des feuilles. En hiver il se nourrira principalement d'écorce de saules et peupliers qu'il abat pour atteindre les branches élevées dont l'écorce est la plus assimilable.

Originellement diurne, le castor s'est adapté à la pression de chasse qu'il a régulièrement subit en s'alimentant désormais la nuit.

Il est considéré comme « ingénieure des écosystèmes » car il modifie son environnement pour l'adapter à ses besoins notamment en construisant des barrages. Ces barrages permettent de créer des habitats pour de nombreuses autres espèces, réduire l'érosion des sols, limitent la baisse des niveaux des cours d'eau et favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols.

Cependant l'installation d'une famille de castors est conditionnée par différents facteurs qui sont, par ordre d'importance :

- **tranquillité** : les activités humaines ne doivent pas perturber les animaux
- **ressource en nourriture**
- **possibilité d'installer un gîte**

Le gîte du castor est constitué d'une ou plusieurs chambres dont le principal accès se fait par une entrée généralement située sous l'eau. La nature de l'édifice est soumise aux conditions du milieu. Si les berges sont hautes il pourra creuser un terrier qu'il camouflera avec des branchages : le terrier-hutte. Si les berges sont trop basses, il construira une hutte sur la berge ou alors dans le plan d'eau.

La constitution d'un barrage n'est pas conditionnée que par un niveau d'eau trop faible pour nager, c'est-à-dire inférieur à une 60aine de cm.

Confusion possible :

Le Castor peut être confondu à la nage avec le Ragondin. Tandis que le corps du Castor est presque immergé (sauf la tête), le Ragondin nage en surface (toute la tête et le haut du dos émergent)



Castor d'Europe (CONIB)

Castor d'Europe

Castor fiber

Habitat

Les principaux milieux favorables à l'espèce sont occupés, à savoir les espaces possédant encore des berges avec une bande de végétation naturelle tels que les îles, les secteurs du vieux Rhône et les contre-canaux, qui sont devenus des milieux de substitution pour l'installation de l'espèce.

En marge du fleuve, le castor s'est installé sur quelques affluents de la rive gauche, notamment la Varèze qui est le plus favorable. Certains affluents, plus au nord, ont été ou pourraient potentiellement être occupés par l'espèce.

Les aménagements du fleuve et des berges ont profondément modifié les confluences avec le fleuve.

La Gère et la Sevenne possèdent, par exemple, dans leur partie amont des milieux favorables à l'espèce. L'accès à partir du fleuve est très limité voire impossible et empêche donc une recolonisation durable.

Cela donne donc lieu à des installations sporadiques, chaque événement perturbant (crues, atteintes humaines) réduisant à néant ces efforts d'installation.

Effectif des populations

Après une forte pression de chasse jusqu'au début du XXème siècle qui avait conduit à sa quasi disparition à l'échelle nationale, le Castor a été protégé progressivement depuis les territoires où il avait survécu (Bouche du Rhône, Gard, Vaucluse, Drôme) jusqu'à toute la France.

Au cours du XXème siècle, le Castor a pu recoloniser le bassin du Rhône et certains de ses affluents. Son retour sur le territoire des Rives du Rhône s'est fait au cours des années 1960 par le sud. Sa répartition actuelle est principalement axée sur le fleuve Rhône et quelques secteurs des affluents de la rive gauche, notamment la Varèze.

Statut légal de protection

Le castor d'Europe est inscrit aux annexes 2 et 4 de la directive européenne Habitats et est donc soumis à une protection nationale depuis 1976,

Il est classé en « LC » préoccupation mineure à l'échelle de la France.

Menaces

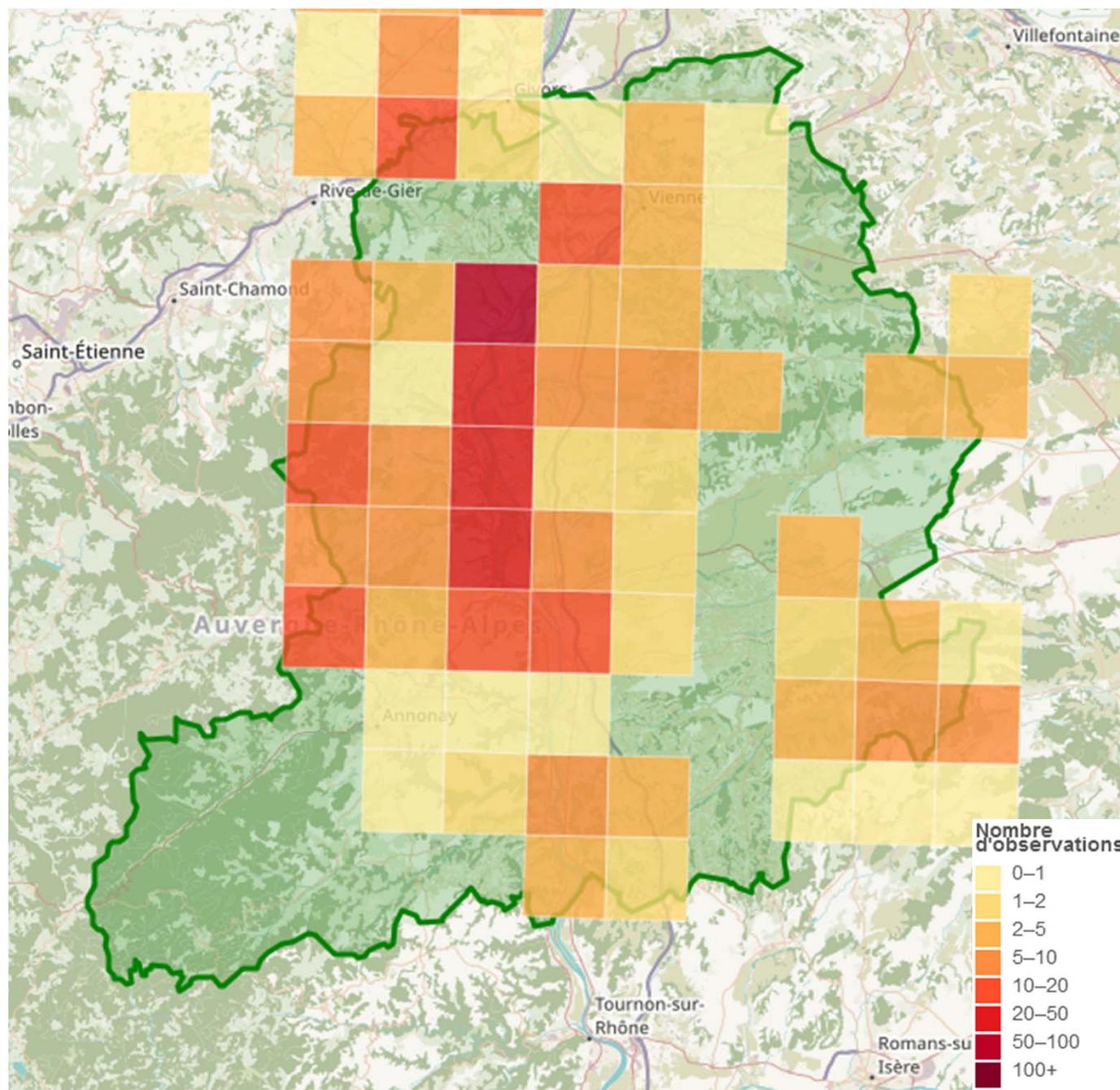
De nombreuses menaces pèsent sur l'espèce, notamment du fait que le castor a besoin de tranquillité pour assurer le maintien de la famille.

On peut donc compter :

- la destruction de son habitat : dévégétalisation des berges, pose de planches de soutènement
- la présence d'ouvrages infranchissables qui limite sa recolonisation et peut entraîner un appauvrissement génétique
- la mortalité par tir (braconnage, confusion avec le ragondin), collision, piégeage et empoisonnement

Castor d'Europe

Castor fiber



Répartition des populations du Castor d'Europe sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustives)

Chiroptères

Chiroptera

Biologie :

En fonction de la saison, les chauves-souris ont des exigences écologiques différentes. D7s le printemps, les femelles se rassemblent dans leur gîtes de parturition tandis que les mâles vivent isolés ou se regroupent dans quelques gîtes.

L'été les femelles allaitent et élève les jeunes qui s'émanciperont dès septembre.

A l'automne, les femelles rejoignent les mâles pour s'accoupler dans des sites d'essaimages (en général souterrains).

Enfin, en hiver, la disparition des insectes conduit les chauves-souris à hiberner en général dans un gîte tranquille et tempéré (cavité, grotte, souterrain) jusqu'au printemps.

Habitats :

Les vingt-cinq espèces de chauves-souris identifiées dans le territoire du SCoT vivent dans des milieux très différents d'une espèce à l'autre. La plupart des espèces identifiées se reproduit en milieu forestier tandis que les forêts alluviales du Rhône et de ses affluents sont seulement fréquentées. Le milieu bâti est également très utilisé par certaines espèces qu'on peut retrouver parfois dans les anfractuosités des murs. Plus généralement La diversité des paysages, avec la présence de haies, de cours d'eau, d'étangs, de pâturage permet l'installation une grande diversité d'espèces

Effectif des populations et évolution :

Parmi les 30 espèces de chauves-souris connues à l'échelle d'Auvergne Rhône-Alpes, 25 espèces sont présentes sur le territoire du SCoT depuis 2016.

Certaines espèces sont liées aux boisements et ripisylves (pipistrelle soprane, barbastelle, murin d'Alcathoé, murin de Bechstein, noctules) et leur présence est indispensable pour la conservation de ces espèces. D'autres vont gîter dans les grands volumes (grottes ou greniers des bâtiments), tels les rhinolophes, le grand murin ou le petit murin.

Quelques espèces réputées liées aux milieux rocheux ont été approchées dans le territoire, mais probablement au cours de leurs déplacements migratoires : sérotine de Nilsson et vespère de Savi. Enfin, plusieurs espèces, en général plus communes, sont ubiquistes. Elles se retrouvent dans la plupart des milieux et sont volontiers anthropophiles (tels la pipistrelle de Kuhl, la pipistrelle commune ou les oreillard).

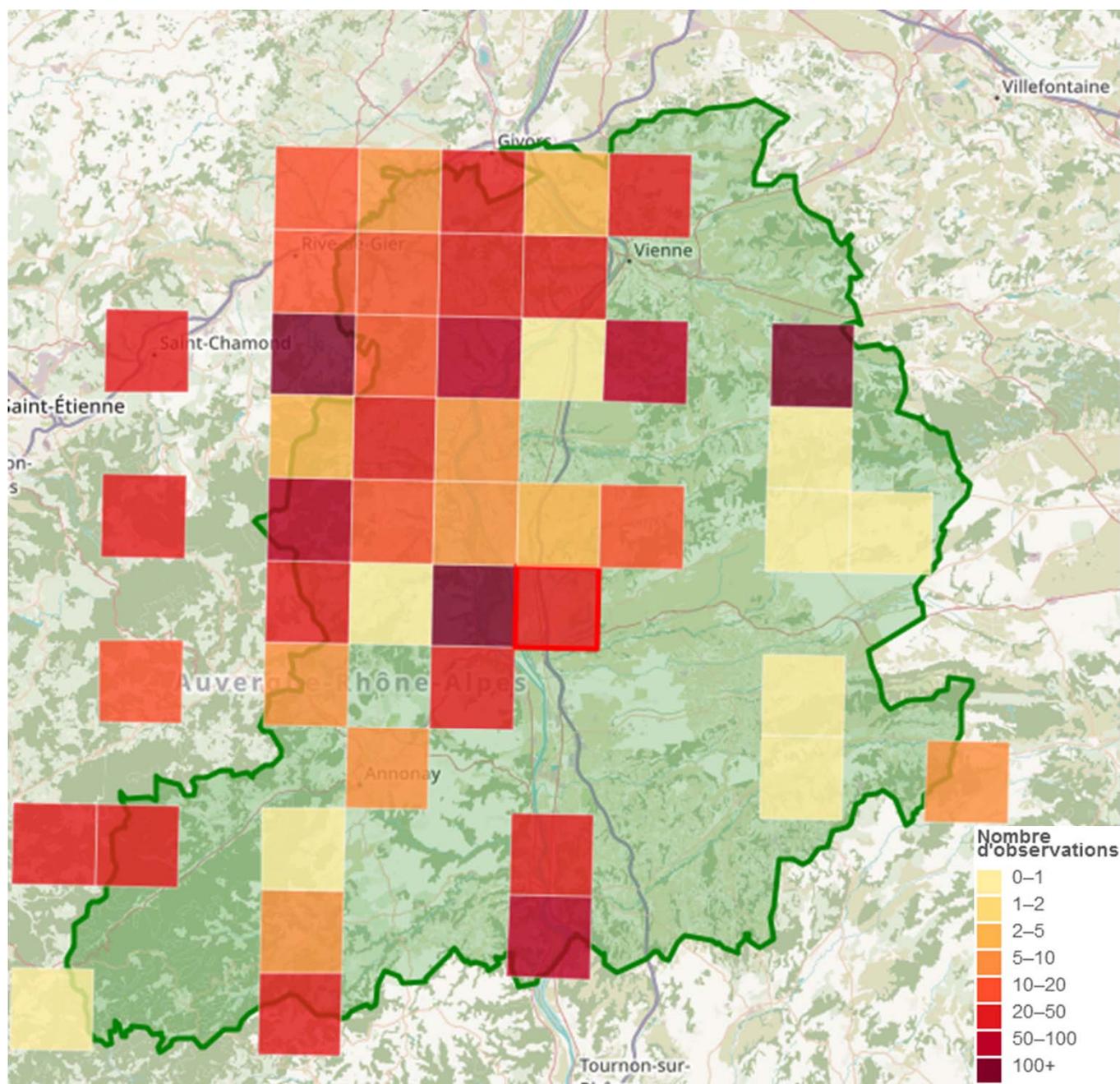
Le diagnostic de 2015 réalisé dans le cadre du Plan Nation d'Action Chiroptères (2016-2025) montre une tendance nationale à la baisse des populations de 9 espèces tandis que pour 19 espèces l'évolution de la population n'est pas connue. En 2024 une actualisation de ce diagnostic permettra de connaître l'évolution des populations à l'échelle Nationale et Auvergne Rhône-Alpes.



Murin de Bechstein (S. Le Briquir LPO 38)

Chiroptères

Chiroptera



Répartition des populations de Chiroptères sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustives)

Loutre d'Europe

Lutra lutra

Biologie

Mesurant entre 1m et 1,3m la loutre présente une silhouette hydrodynamique, avec des petites pattes palmées et une queue se terminant en pointe.

On constate un léger dimorphisme sexuel avec des femelles en général plus petite et menues que les mâles.

La loutre est devenue crépusculaire puis nocturne. Elle se repose dans son gîte dans la journée et sort la nuit pour se déplacer ou chercher de la nourriture. Atteignant la maturité sexuelle à 2-3 ans, la femelle après accouplement met bas de 1 à 3 loutrons aveugles d'une centaine de gramme chacun. Ils s'émanciperont 8 à 12 mois plus tard.

Habitats

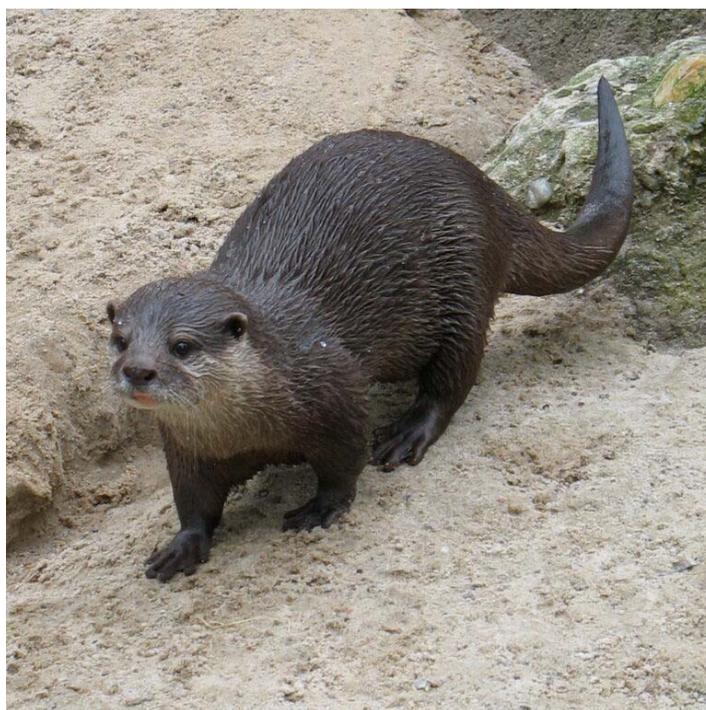
Très opportuniste, la loutre occupe donc tous les habitats aquatiques. La taille de son domaine vital dépendra des ressources mais s'étend en moyenne à 20km autour du cours d'eau qu'elle occupe. Au sein de son domaine vital elle possède plusieurs gîtes qu'ils soient de repos ou de mise bas. Ces gîtes peuvent être des terriers sur les berges ou des couches à l'air libre dans des zones boisées denses.

Il est à noter que la loutre marque son domaine vital par le dépôt d'urine et épreintes qu'elle dépose le long des rives sur des emplacements assez visibles.

Effectif des populations et évolution :

Suite à sa protection et à l'arrêt de la destruction de l'espèce qui avait conduit à concentrer les populations dans le Massif Central, La Loutre a recolonisé progressivement son ancien territoire.

A l'échelle du SCoT, elle a été observée en 2006 sur l'Ance et on sait depuis 2010 qu'elle a franchi le Rhône pour se retrouver désormais sur la plupart des affluents du Rhône du secteur (Valencize, Ay, Cance pour la rive droite Gère, Varèze, Sanne, Galaure pour la rive gauche)



Loutre d'Europe © François Humbert

Loutre d'europe

Lutra lutra

Menaces et enjeux

Aujourd'hui, la première cause de mortalité connue des loutres est la collision avec les véhicules, qui complique la poursuite de la recolonisation observée depuis les années 1970-1980. En effet, elle préfèrent en général passer par voie terrestre pour rejoindre une mare, un fossé non-connecté ou contourner un obstacle (barrage) et n'hésitent donc pas à traverser la chaussée.

Par ailleurs, le frein à la progression de la recolonisation est aussi dû au mauvais état écologique des milieux qu'elles utilisent (faible quantité de nourriture, absence d'emplacements pour giter, pollutions diffuses, absence de tranquillité).

Cependant, les efforts de conservations réalisés depuis une quarantaine d'années ont permis à l'espèce d'éviter la disparition. Elle est désormais classée « LC » (préoccupation mineure) sur la liste rouge de l'UICN.

Statuts

L'interdiction de la chasse de la Loutre date de 1972 tandis qu'elle prend le statut d'espèce protégée en 1981.

Elle est également inscrite au sein des textes suivants :

- Annexe II et IV des Directive Habitat-Faune-Flore
- Annexe A de la Convention CITES
- Annexe II de la Convention de Berne



Loutre d'europe - © Stéphane Raimond

Ecrevisse à pied blanc

Austropamobius pallipes

Biologie :

L'écrevisse à pieds blancs mesure entre 8 et 13 cm et pèse 90 grammes environ. Sa longévité est estimée à 12 ans. Son corps est segmenté et porte une paire d'appendices par segment. Elle possède trois paires de « pattes mâchoires » et cinq paires de « pattes marcheuses ». Le dimorphisme sexuel s'accroît avec l'âge, avec l'élargissement de l'abdomen des femelles et le développement des grandes pinces chez les mâles. Malgré son nom, la coloration n'est pas un critère stable de détermination. Généralement vert, bronze à brun sombre, elle peut être dans certains cas bleutée ou de teinte orangée.

Régime alimentaire : c'est une espèce plutôt opportuniste, qui peut se nourrir de vers, mollusques, têtards, petits poissons, végétaux. Elle peut parfois être cannibale !

Reproduction : l'accouplement se déroule à l'automne. L'éclosion des œufs (entre 50 et 80) se déroule au printemps. Sa croissance s'effectue par mues. L'écrevisse molle doit alors reconstituer une nouvelle carapace à partir de ces téguments. C'est la période pendant laquelle l'individu est le plus vulnérable. La fréquence des mues est variable, selon la vitesse de croissance. La majorité sexuelle est atteinte à deux ou trois ans.

Période d'activité : elle présente un comportement plutôt nocturne. Pendant la journée, elle reste généralement cachée, et attend le crépuscule avant de partir en quête de nourriture. Elle est peu active en hiver.

Habitats

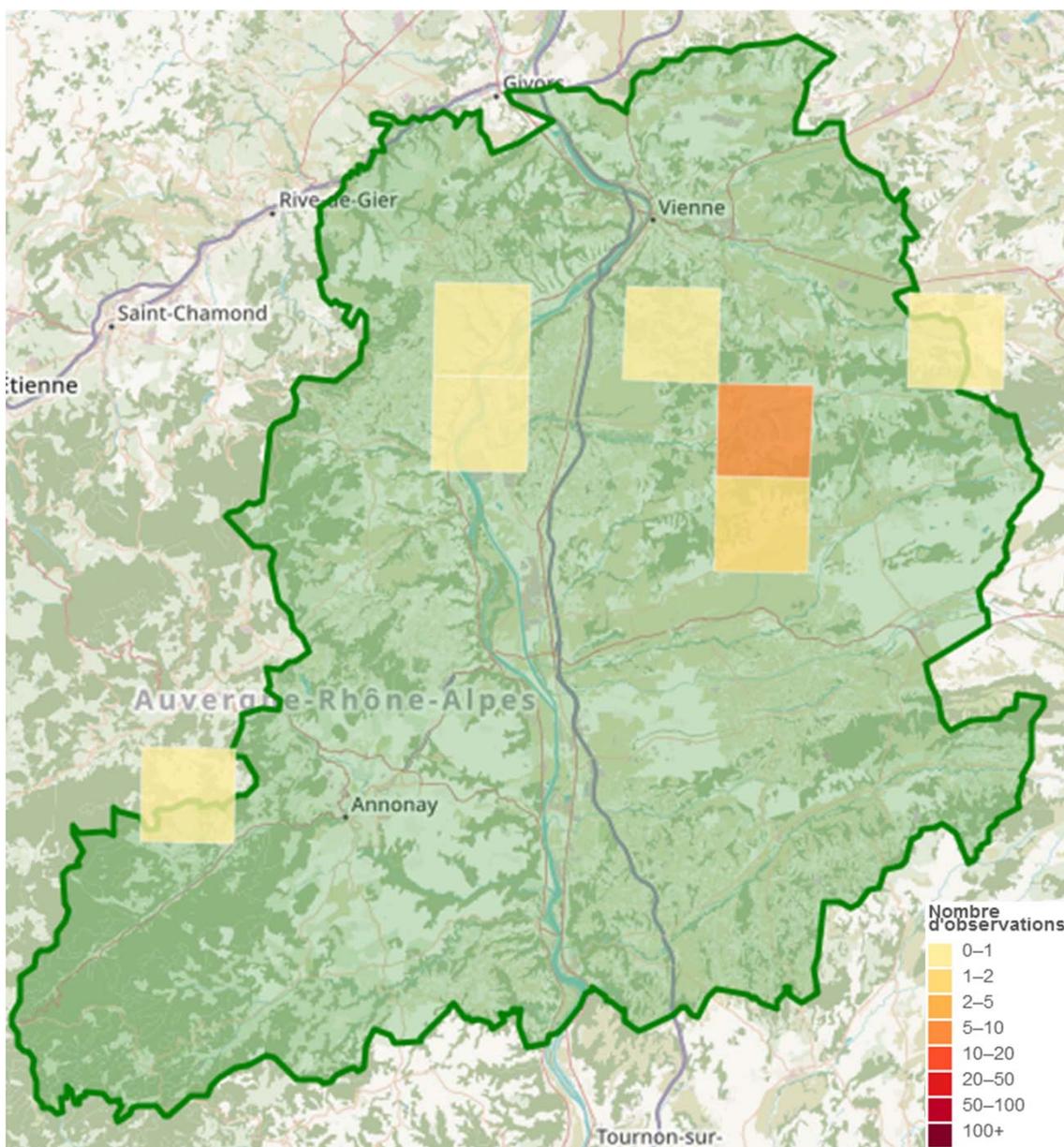


Source : Lucile Béguin

L'écrevisse à pieds blancs est une espèce autochtone des cours d'eau. Elle apprécie les milieux riches en abris variés, la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous-berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois mort). Elle est sensible aux diverses perturbations que peuvent subir les cours d'eau, ce qui en fait un bioindicateur de la qualité des rivières. Suite à la dégradation de son biotope, elle se retrouve souvent sur les parties amont des cours d'eau, dans les secteurs les mieux préservés.

Ecrevisse à pied blanc

Austropamobius pallipes



Répartition des populations d'Ecrevisse à pied blanc sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Ecrevisse à pied blanc

Austropamobius pallipes

Effectif des populations et évolutions :

Espèce européenne, elle est principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales (nord, nord-ouest). Au 19^{ème} siècle, les populations étaient abondantes et l'espèce colonisait l'ensemble du territoire. Actuellement, les populations ont dangereusement régressé.

Sur le SCoT on la retrouve notamment dans la Varèze.

Statut légal de protection

L'espèce fait l'objet de plusieurs protections

- Convention de Berne : Annexe III

- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe V et II

- Protection nationale (arrêté ministériel du 21 juillet 1983, Liste des espèces à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN

Menaces et enjeux :

L'écrevisse à pieds blancs est classée comme Vulnérable en France et en danger à l'échelle mondiale.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont :

- Pollution de l'eau
- Seuils et retenues collinaires (notamment s'ils sont situés en amont des secteurs colonisés)
- Dégradation physique des habitats (curage, recalibrage, coupe de ripisylve)
- Traversée des rivières par des engins, piétinement du bétail
- Espèces exotiques envahissantes (écrevisse américaine)

Agrion de mercure

Coenagrion mercuriale

Biologie :

Petite demoiselle d'environ trois cm de long, zébrée de bleu et de noir chez les mâles, à dominante noir et vert pour les femelles. Les larves se trouvent dans la vase et la végétation aquatique. Après une phase larvaire qui dure un à deux ans, les adultes ne s'écartent guère de leur site d'émergence pour se reproduire. La ponte a lieu dans les végétaux tendres, notamment les différentes espèces de cressons et autres potamots.

Habitats

Cette espèce fréquente les eaux courantes ensoleillées de bonne qualité physicochimique, alcaline, de débit modéré et régulier (sources, ruisseaux, fossés, canaux, résurgences) avec présence de plantes aquatiques (cressons). Ces exigences font de l'agrion de Mercure une espèce vulnérable aux différentes pressions anthropiques (pollutions des eaux, destruction et fragmentation des habitats) d'autant plus que ce sont parfois des habitats de petite taille pour lesquels un regard non averti peut ignorer les enjeux

Effectif des populations et évolution :

Cette espèce à tendance méditerranéenne est présente essentiellement en Espagne, France et Italie, plus sporadiquement en Allemagne, en Autriche et dans les pays du Benelux et du Maghreb. Elle est connue dans l'ensemble des départements de l'ex région Rhône-Alpes, avec de fortes disparités selon les secteurs. Dans le territoire du SCoT, l'espèce est principalement connue en rive gauche.

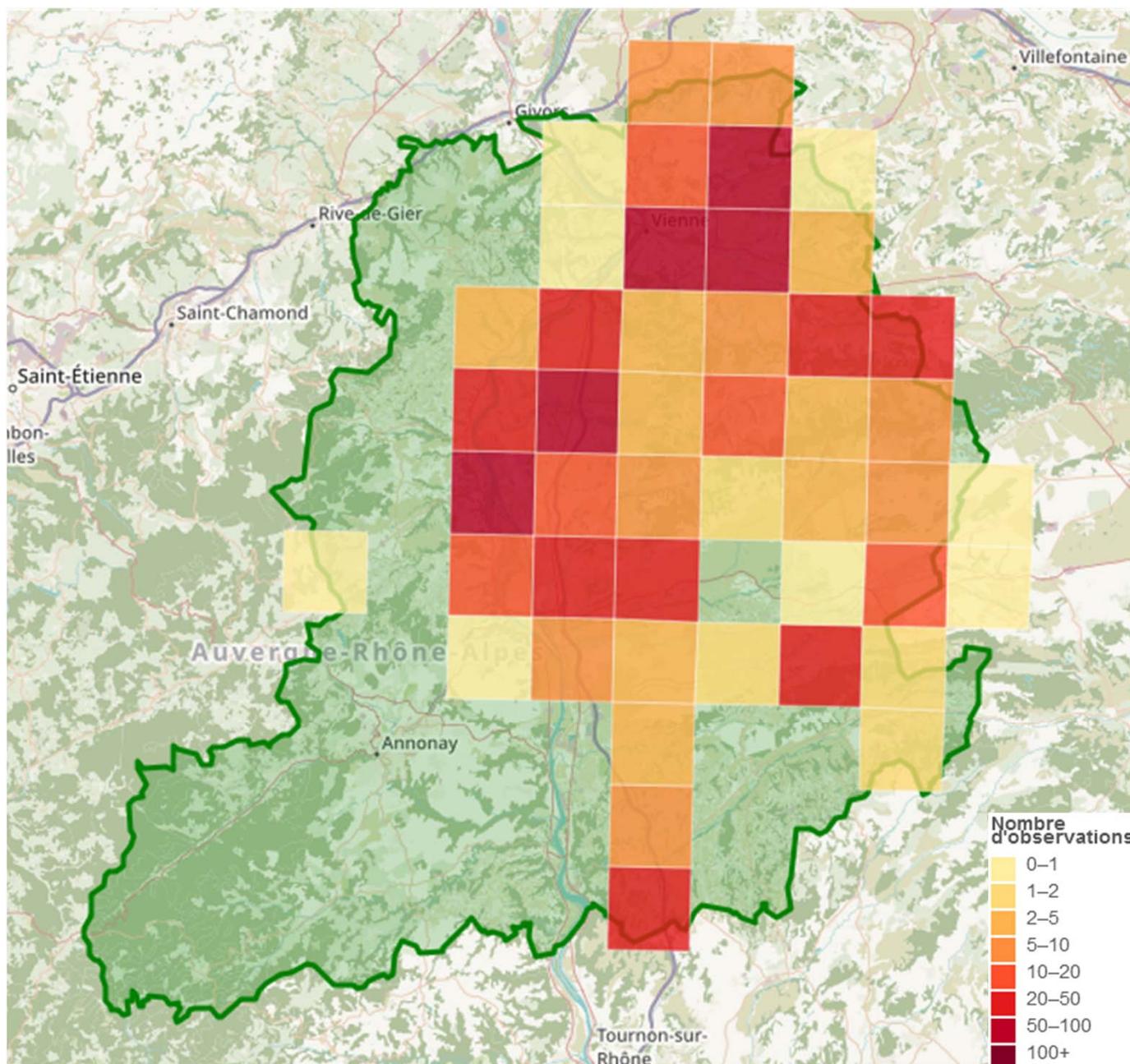
En effet, les systèmes alluviaux et les milieux alcalins sont absents de la rive droite. La Gère, la Sevenne, la Véga, la Bancelle, le Veuze, ainsi que l'aval de la Sanne, du Dolon et leurs annexes présentent un grand nombre de populations. Au contraire, le bassin versant de la Varèze présente un faible nombre de populations, probablement dû à l'absence des phénomènes de résurgences et d'hydrophytes sur cette rivière. Depuis trente ans, l'espèce semble en voie d'expansion à l'échelle régionale et des Rives du Rhône.



© V. Marquant

Agrion de mercure

Coenagrion mercuriale



Répartition des populations d'Agrion de mercure sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Agrion de mercure

Coenagrion mercuriale

Menaces et enjeux :

La principale menace pour l'Agrion de mercure est la disparition de son habitat. On peut ainsi citer, la dénaturation du lit (disparition, drainage, calibrage), les apports d'eaux polluées par des effluents agricoles ou domestiques, l'intensification des pratiques agricoles et la fermeture excessive des milieux par abandon ou boisement.

Avec le changement climatique, les assèchement locaux et la surexploitation des réserves en eau constitue de nouvelles menaces à prendre en compte.

L'espèce est aujourd'hui classée en « LC » (préoccupation mineure) à l'échelle nationale et régionale.

Afin de maintenir l'espèce dans son état de conservation à l'échelle du SCoT il est recommandé de :

- renforcer la pratique de l'élevage extensif
- favoriser la création et le maintien de bandes tampons enherbées autour des milieux aquatiques
- préserver ou renaturer la physionomie des cours d'eau et maintenir l'ouverture des milieux avoisinants
- proposer une gestion différenciée pour les espaces où se retrouvent l'espèce (notamment entretien aux saisons favorables)

Statut légal de protection :

- Convention de Berne : Annexe II
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II
- Espèce protégée à l'échelle nationale

Gomphe à pattes jaunes

Stylurus flavipes

Biologie :

Le Gomphe à pattes jaunes est une libellule légèrement plus grande que les autres espèces de Gomphes (50-55mm). Elle présente un corps jaune-vert avec des motifs noirs réguliers et des pattes relativement jaunes.

La femelle pondra ainsi dans des zones d'eau peu profondes au cours du mois d'août pouvant se réchauffer rapidement et protégée par des obstacles (embâcles, enrochements...).

La période de vol plus longue que pour les autres gomphes s'étend de début juin à début octobre avec un pic en juin/juillet.

La Gomphe reste à l'état larvaire pendant 2 à 4 ans en se nourrissant de petites proies (rotifères, larves, crustacés). Au stade adulte il chassera plutôt les diptères, éphémères tricoptères voir d'autres libellules.

Habitats

L'espèce fréquente les tronçons lents voire immobiles des grandes rivières et des fleuves « naturels » pour pondre et des ripisylves à l'âge adulte. Elle appréciera donc les rives bordées d'arbres à racines apparentes.

Menaces et enjeux

Plusieurs menaces fragilisent la présence de l'espèce dans le territoire :

- Limitation de l'artificialisation des berges des cours d'eau
- Pollution des cours d'eau

L'espèce est classée Vulnérable dans l'ancienne région Rhône-Alpes.



Gomphe à pattes jaunes Benoît Guillon

Effectif des populations et évolution :

Les principales populations françaises de Gomphe à pattes jaunes connues se retrouvent sur la Loire. Cependant on le retrouve également en Auvergne Rhône-Alpes le long du fleuve Rhône.

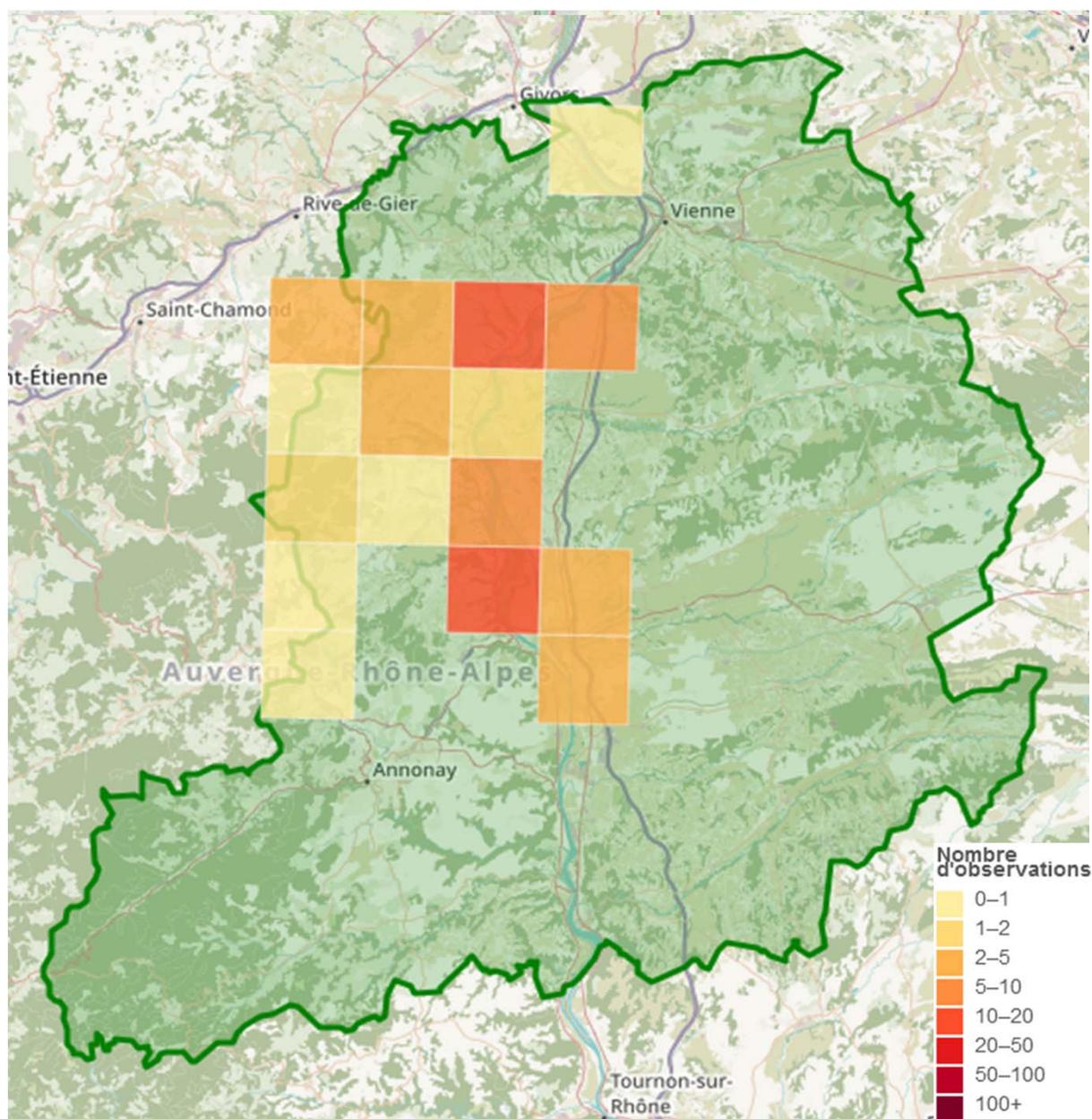
A l'échelle du SCoT, les quelques rares individus observés se retrouvent principalement sur l'île de la Platière et sur les parties fluviales des communes de Condrieu, Chonas l'Amballan et Tupins-et-Semons.

Statut légal de protection

- Convention de Berne : Annexe II
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Espèce protégée à l'échelle nationale

Gomphe à pattes jaunes

Stylurus flavipes



Répartition des populations de Gomphe à pattes jaunes sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata

Biologie

Ce petit crapaud, mesurant moins de 6 centimètres de long, est reconnaissable par son ventre jaune et noir. Il présente une longévité notable, allant jusqu'à 10 à 20 ans ce qui compense un succès de reproduction relativement instable. Le sonneur ne s'éloigne que peu de sa zone de reproduction, généralement à une distance de 200m. Son régime alimentaire se compose principalement d'invertébrés tels que les limaces, les lombrics et les petits insectes.

La période de reproduction débute en mai, souvent dans des milieux aquatiques temporaires et ensoleillés, tels que les ornières, les flaques et les mares. Elle prend fin en août et se déroule principalement le soir, lorsque la température de l'eau atteint au moins 11°C. En raison de sa biologie, le sonneur nécessite une mosaïque d'habitats, incluant des environnements aquatiques pour la reproduction et terrestres pour le déroulement du reste de son cycle de vie.

Comme la plupart des crapauds, le sonneur hiverne et se réfugie alors dans de vieilles souches et d'anciens terriers.



Sonneur à ventre jaune Remi Fonters

Habitats

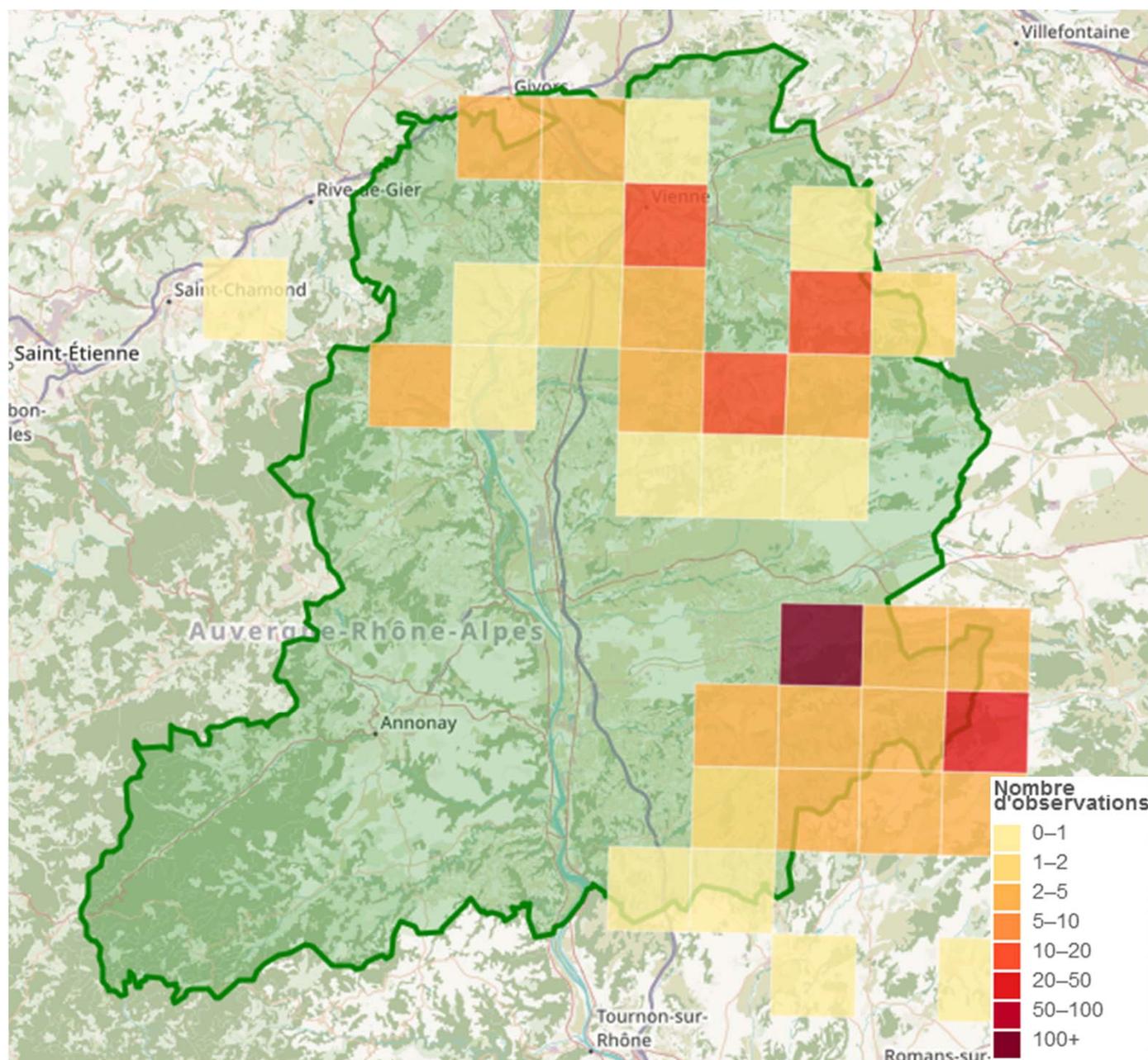
Le sonneur à ventre jaune, comme tous les amphibiens, exige la présence de milieux aquatiques pour sa reproduction. C'est un petit crapaud que l'on rencontre en milieu bocager, dans des prairies, en lisière de forêt ou en milieu forestier. Il pond ses œufs dans de petites mares temporaires, des ornières, en carrières ou encore de grosses flaques suffisamment ensoleillées. On le rencontre donc dans des chemins dont la fréquentation par des véhicules à moteur peut porter atteinte au développement des têtards.

Statut légal de protection

- Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II et IV (espèce nécessitant une protection stricte et nécessitant la protection de son habitat)
- Espèce protégée au niveau national
- Espèce classée «en danger» en Rhône-Alpes
- L'espèce bénéficie d'un Plan National d'Actions

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata



Répartition des populations de Sonneur à ventre jaune sur le SCot des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata

Effectif des populations et évolution :

Ce crapaud se répartit dans toute l'Europe centrale jusqu'en France.

Sur le territoire national, il n'est toutefois commun que dans le quart nord-est du pays et dans le Limousin. La tendance est d'ailleurs au déclin de cette espèce depuis un demi-siècle.

En Rhône-Alpes, le sonneur à ventre jaune est rare. Ses populations sont faibles et globalement en diminution.

Rare à l'échelle du SCoT, cette espèce se retrouve essentiellement autour de Moras-en-Valloire, sur la partie Est de la Varèze et dans le Bois de Mantaille.

En régression localement ou en équilibre fragile, l'espèce subit l'impact du changement climatique qui conduit à la répétition de sécheresses ayant un impact sur la survie des adultes à long terme.

Menaces et enjeux

Plusieurs menaces fragilisent la présence de l'espèce dans le territoire.

Les grands enjeux concernant sa préservation sont :

- Limiter l'urbanisation et les infrastructures
- Restaurer les continuités entre les noyaux de populations identifiés
- Améliorer la connaissance sur les zones de présence et quantifier les populations / mettre en place des outils de suivi pour mesurer l'évolution des populations
- Sensibiliser les habitants sur cette espèce et plus généralement sur les zones humides

Crapaud calamite

Epidalea calamita

Biologie

Le Crapaud calamite se distingue par une taille plus modeste que le crapaud commun (*Bufo bufo*). Le dimorphisme sexuel apparait par une taille allant de 4 à 7 cm chez les mâles pour 5 à 8 cm chez les femelles. Dotés d'une pupille ovale horizontale, les yeux sont d'un iris jaune-vert veiné de brun ou de noir.

La dos est blanchâtre à grisâtre marbrée de vert kaki et traversé par une ligne médio-dorsale jaune pâle ou blanche. L'épiderme dorsal est sec et orné de pustules ressemblant à des verrues issues des glandes sécrétrices de mucus qui permet au crapaud de préserver de la sécheresse et de garantir l'élasticité de sa peau. Le ventre est blanc avec de petites taches brun foncées.

Possédant des pattes courtes et peu palmées, le Crapaud calamite ne saute pas comme les autres anoures mais préférera la course pour le déplacement.

La période de reproduction a lieu de mars à juillet-août. Les mâles se rassemblent dans des eaux peu profonds pour commencer à chanter et attirer les femelles.

Après l'accouplement, la femelle sous la forme d'1 ou 2 longs cordons (pouvant atteindre 2m) contenant entre 3000 et 4000 œufs.

Après 5 à 8 jours, les têtards sortent des œufs et les larves se développeront en 6 à 8 semaines. Les jeunes se nourrissent d'insecte, araignées, vers et limaces. Ils seront matures sexuellement à 3 ans pour les mâles, 4 ans pour les femelles, pour vivre jusqu'à respectivement 7 ans et 17 ans.



Crapaud calamite femelle Christophe Quintin

Habitats

Les terrains sableux (sablères, dunes, bord d'étang) sont un habitat de prédilection pour le Crapaud calamite.

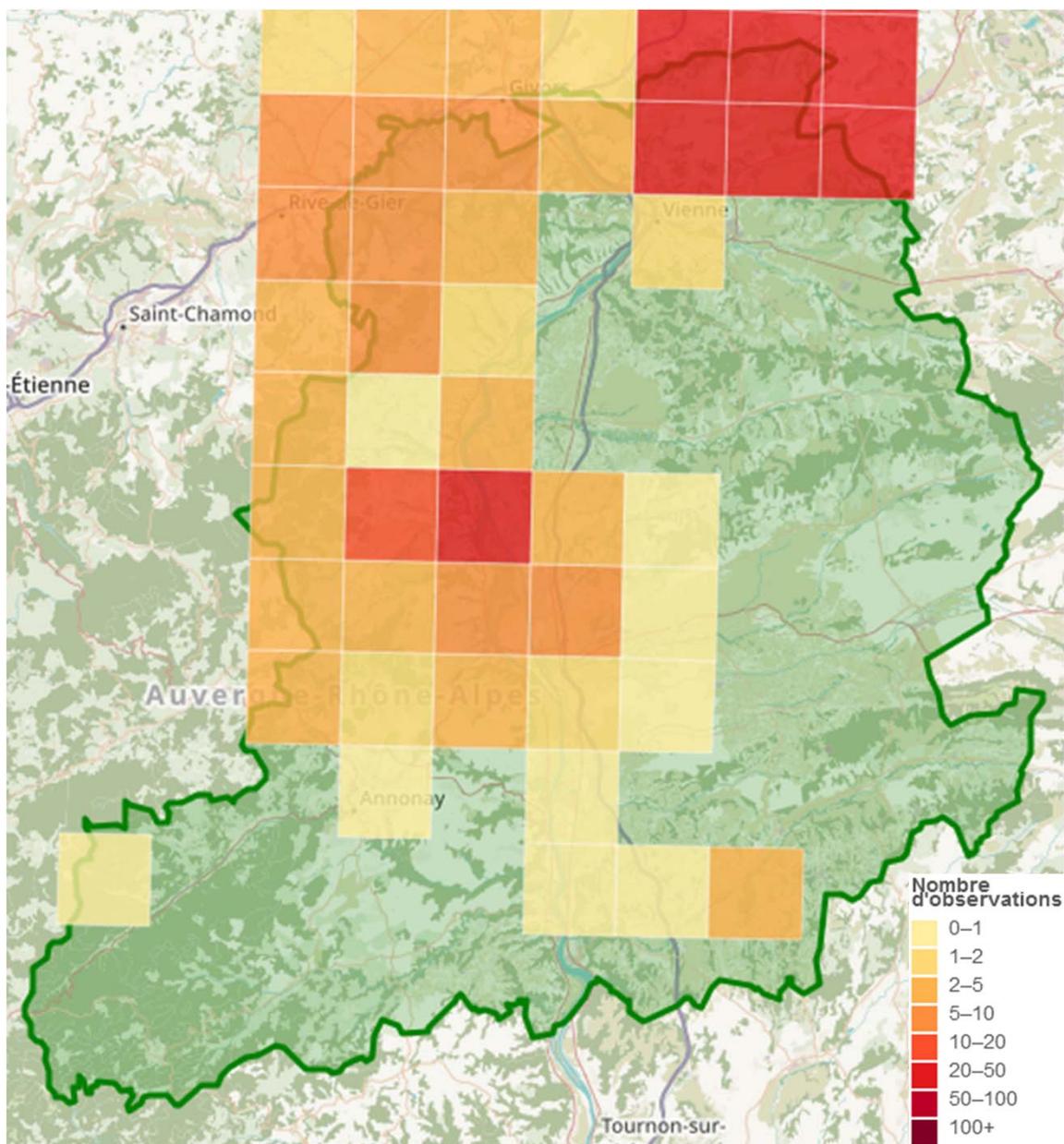
Mauvais nageur, on le retrouve de temps en temps dans les plantes aquatiques des zones humides avec peu de profondeur d'eau

Statut légal de protection

- Convention de Berne : Annexe II
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Espèce protégée à l'échelle nationale

Crapaud calamite

Epidalea calamita



Répartition des populations de Crapaud calamite sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Crapaud calamite

Epidalea calamita

Menaces et enjeux

Les routes constituent la principale menace pour le crapaud calamite qui constitue un obstacle mortel, bloquant parfois la propagation de l'espèce qui présente malgré tout une bonne capacité d'adaptatio.

Comme tous les crapauds, la peau du Crapaud calamite peut facilement absorber les polluants chimiques présents dans de l'eau ce qui la rend particulièrement sensible à l'intensification de l'agriculture.

Par ailleurs, la disparition des zones humides, renforcées par les sécheresses répétées liées au changement climatique a également un impact sur l'espèce.

L'espèce est classée en « Préoccupation mineure » en France et Quasi menacée dans l'ancienne région Rhône-Alpes

Effectif des populations et évolution :

Présent partout en France métropolitaine (sauf en Corse), l'espèce est présente de l'Espagne à la Russie occidentale selon un axe sud-ouest – nord-est.

On le retrouve au nord du territoire du SCoT ainsi que dans le massif du Pilat proche du fleuve Rhône.

Orchidées des pelouses

Orchideae

Habitat :

Les pelouses à orchidées représentent des environnements herbeux secs, généralement en expansion sur des sols peu développés, voire directement sur la roche mère. Trois principales catégories de pelouses se démarquent :

- Les pelouses exploitées, dédiées à des activités agricoles telles que le pâturage, et parfois la fauche.
- Les pelouses pionnières, caractérisées par un développement progressif sur la roche mère.
- Les pelouses qui prospèrent le long de la digue du Rhône, entretenue par la Compagnie nationale du Rhône.

Effectif des populations et évolution :

Les évolutions sont variables d'une espèce à l'autre. Celles qui s'adaptent aux milieux artificialisés (talus routiers, abords de maisons, digue du Rhône) semblent se maintenir, les autres sont plutôt en baisse.

On dénombre aujourd'hui 23 espèces d'orchidées des pelouses sur le territoire du SCoT.

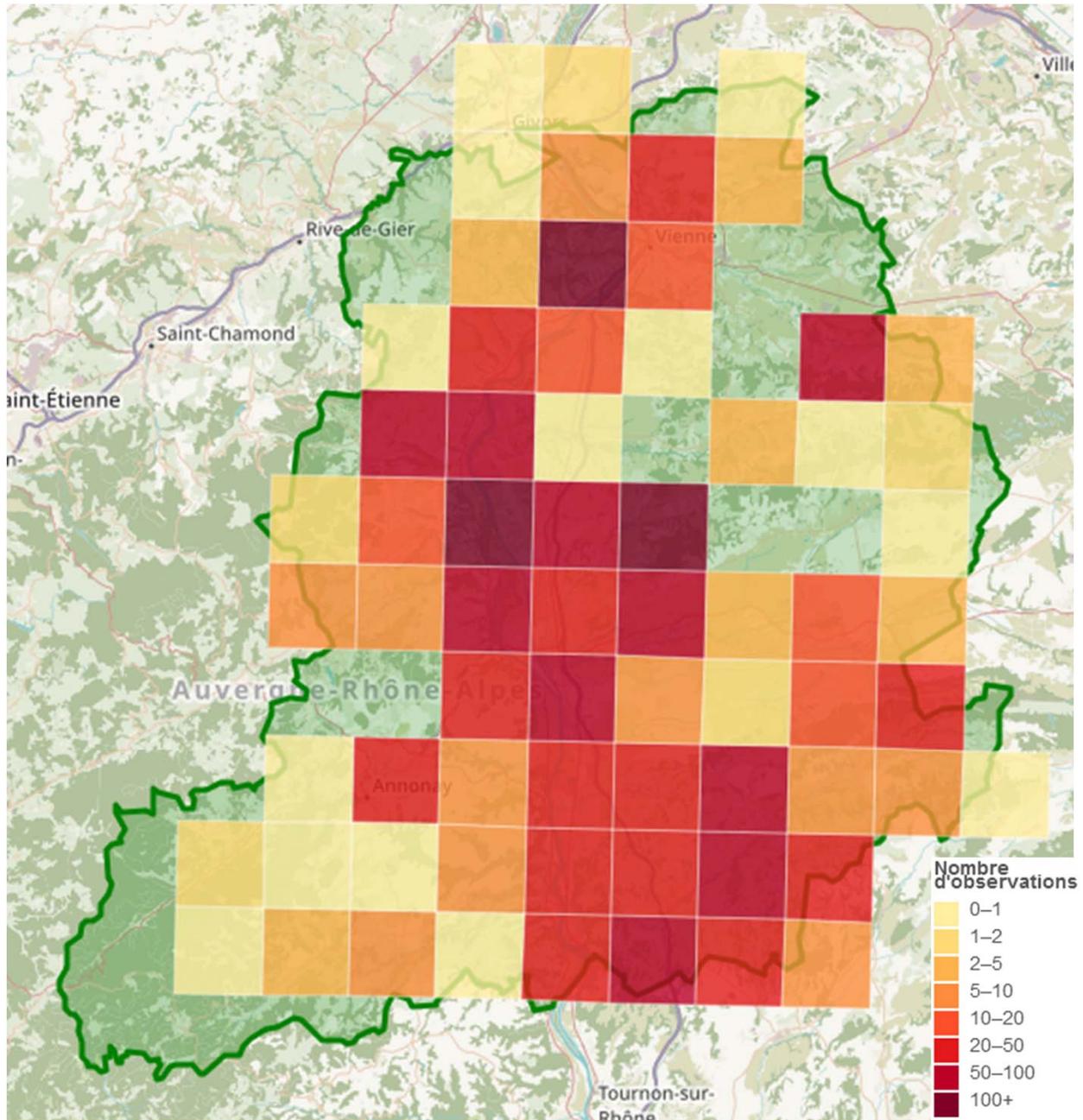
Elles se répartissent principalement sur les côteaux du Rhône et sur les reliefs situés au Sud de Porte de Drôm'Ardèche.



Genres représentés sur les Rives du Rhône	Espèces
Epipactis	- Epipactis de Tremols
Anacamptis	- Orchis à odeur de vanille - Orchis punaise - Orchis pyramidale
Ophrys	- Ophrys abeille - Ophrys araignée - Ophrys bourdon - Ophrys exalté - Ophrys mouche - Ophrys verdissant - Ophrys vieux
Orchis	- Orchis de Provence - Orchis homme-pendu - Orchis mâle - Orchis militaire - Orchis pourpre - Orchis singe - Orchis d'hyères
Himantoglossum	- Orchis bouc - Orchis géant
Spiranthes	- Spiranthe d'automne
Sérapias	- Sérapias à labelle allongé - Sérapias langue

Orchidées des pelouses

Orchideae



Répartition des populations d'orchidée de pelouses sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA non-exhaustives depuis 2016)

Orchidée des pelouses

Orchideae

Menaces et enjeux :

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 1 espèce d'orchidée sur 6 est menacée. Ceci est principalement dû à la destruction de son habitat. On pourra citer comme cause :

- Une modification importante des pratiques agricoles (amendements, pâturage intensif)
- Urbanisation dans certains secteurs
- Plantation de vignes sur les coteaux
- Gestion non-adaptée des pelouses sur les digues

Statut de protection :

En France, toutes les espèces d'orchidées sont protégées

Orchis à fleurs lâches

Anacamptis laxiflora

Biologie :

Mesurant entre 30 et 60cm, cette orchidée est constituée de fleurs violettes avec une tache blanche au centre. Chaque pied porte 20 à 40 fleurs, relativement espacés le long de la tige (d'où son nom). Elle possède un tubercule et peut s'hybrider avec d'autres espèces présentes à proximité, ce qui rend la détermination plus délicate.

Elle fleurit principalement en mai-juin. Sa pollinisation étant effectuée par des bourdons



Habitat

L'orchis à fleurs lâches est une plante typique des prairies humides de basse altitude. On la retrouve principalement dans des dépressions au sein des zones plates (plaines et plateaux), mais également en bordure de ruisseau dans les zones plus pentues.

On la retrouve donc dans des prairies permanentes

Menaces

Comme toutes les espèces d'orchidées, l'Orchis à fleurs lâches est menacée par la disparition de son habitat. Sur le territoire du SCoT, les pratiques agricoles intensives (retournement des prairies permanentes, amendements), l'urbanisation et la déprise agricole constituent des menaces pour l'espèce.

L'espèce est classée en Vulnérable dans l'ancienne région Rhône-Alpes.

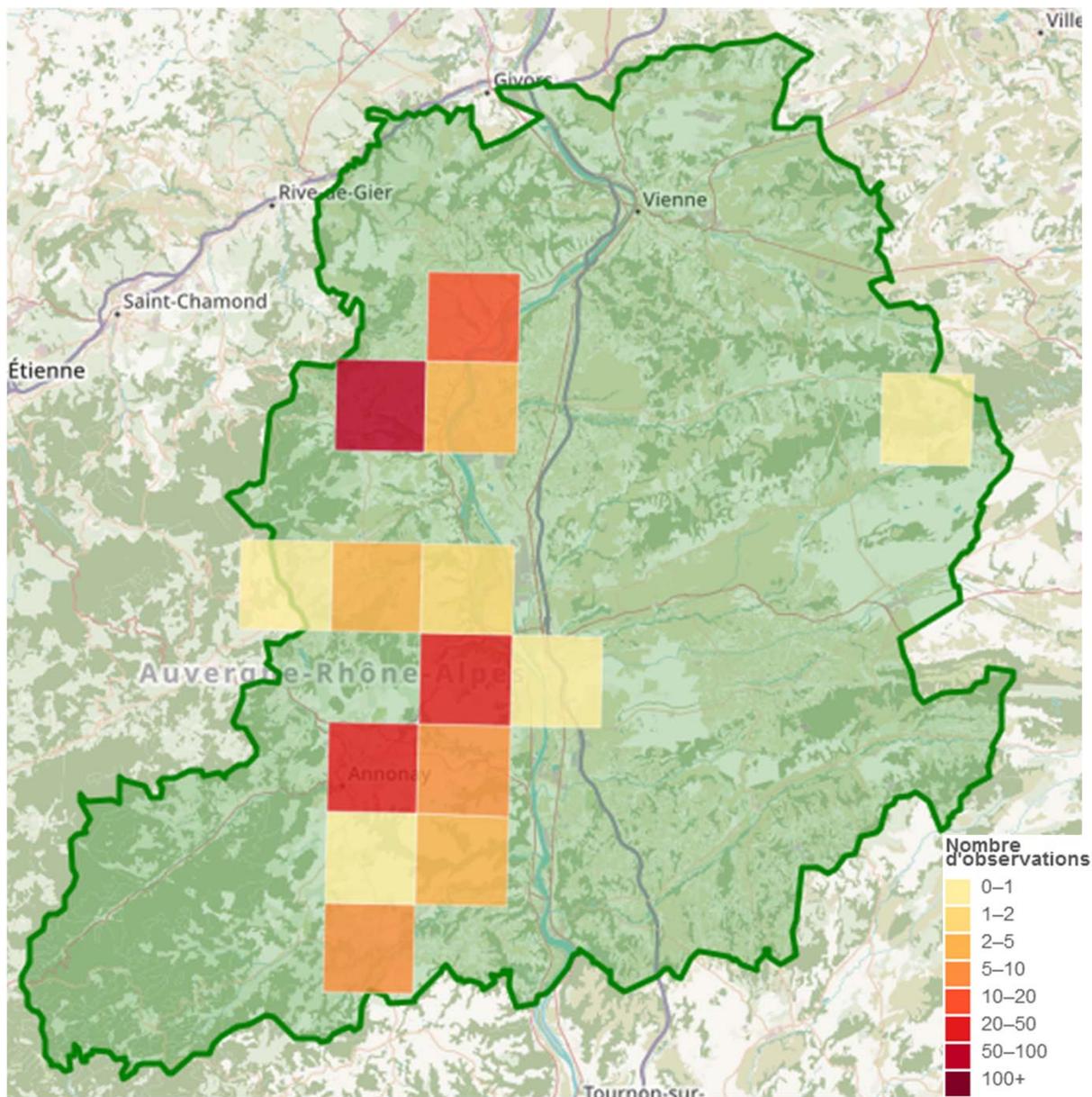
Effectif des populations et évolution

On retrouve cette plante en France partout sauf dans le quart nord-est du Pays.

Sur le territoire des Rives du Rhône, on la retrouve notamment en Rive Droite sur les communes de Peaugres, Davézieux, Chavanay et Pélussin

Orchis à fleurs lâches

Anacamptis laxiflora



Répartition des populations d'orchis à fleurs lâches sur le SCOt des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Gagée des rochers

Gagea bohemica

Habitat :

La gagée des rochers est une plante typique des pelouses rocheuses sur sols superficiels, dalles et anfractuosités recouvertes d'une mince couche de terre. Elle se développe sur roches cristallines, siliceuses ou volcaniques dans un contexte ensoleillé et en exposition chaudes.

La floraison a lieu entre janvier et mars.

Effectif des populations et évolution

Espèce endémique de l'Europe méditerranéenne on la retrouve du Portugal à la France et aux Balkans jusqu'en Suisse et en Allemagne.

En Rhône-Alpes, l'espèce est assez répandue en Ardèche et localisée dans la Loire, en Isère et dans la Drôme.

Sur le territoire des Rives du Rhône, on la retrouvera notamment sur 5 communes avec 2 zones de présence principales :

- Dans les balms rocheuses de Seyssuel en rive gauche du Rhône
- dans les ravins et escarpements rocheux au sud-ouest de Saint-Uze et à l'ouest de Saint-Barthélémy-de-Vals

Les Rives du Rhône englobent ainsi l'unique station iséroise et l'ensemble des stations ardéchoises



Statut légal de protection

La gagée des rochers est protégée à l'échelle nationale

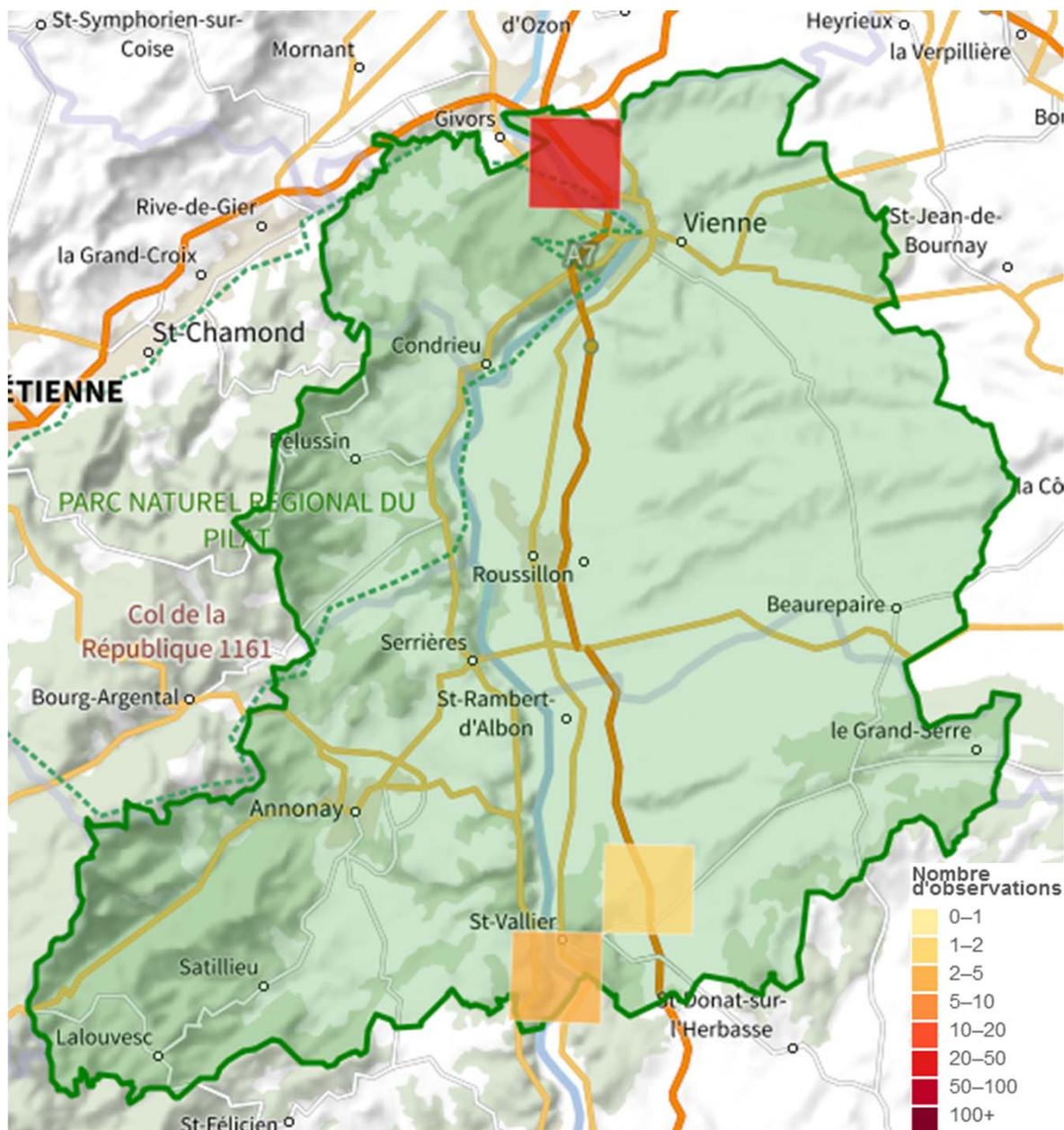
Menaces et enjeux

Les rares stations de l'espèce sont menacées par plusieurs facteurs :

- Déprise agricole sur à l'abandon du pastoralisme
- Colonisation par des espèces invasives
- Pratiques d'activités tout terrain motorisées
- Extension du vignoble
- urbanisation

Gagée des rochers

Gagea bohemica



Répartition des populations de Gagée des rochers sur le SCoT des Rives du Rhône (Données ORB AuRA depuis 2016 non-exhaustives)

Outil d'évaluation des projets sur la prise en compte de la Biodiversité

Contexte

Afin de prendre au mieux en compte la biodiversité dans les projets d'aménagements situés dans le périmètre du SCoT, le Syndicat Mite des Rives du Rhône a produit un outil d'évaluation élaboré en co-construction avec Rives Nature et les EPCI du SCoT des Rives du Rhône afin d'évaluer le projet dans le plus grand nombre de dimensions possible.

La méthodologie d'utilisation de cet outil est donc la suivante :

1. Le porteur de projet remplit l'outil d'évaluation préliminaire du CEREMA
2. Le porteur de projet remplit un maximum de questions et peut s'appuyer sur la colonne « Ressources complémentaires » afin de compléter ses réponses
3. Le fichier rempli est envoyé à rives-nature@scot-rivesdurhone.com
4. Rives Nature propose une série d'entretiens avec le porteur de projet pour l'accompagner dans la réponse à chaque question et la prise en compte de chaque élément dans le projet d'aménagement.
5. Rives Nature et le porteur de projet co-construisent des fiches-actions « Biodiversité Positive » spécifiques au projet.
6. Le projet « amélioré » est ensuite présenté au Réseau de Veille Écologique (instance informelle d'acteurs de l'environnement animée par Rives Nature) pour avis dans l'objectif de valider les fiches-actions.
7. Une fois les fiches-actions validées par le Réseau de Veille, le label « Projet à Biodiversité Positive » est délivré.

Outil d'évaluation des projets sur la prise en compte de la Biodiversité

Thématiques abordées

Evaluation Zone d'Habitat (conception du projet hors phase chantier)				
Description du projet	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	Adaptation du bâti au changement climatique favorable à la santé et la biodiversité	Acculturation et formation
PRÉSENTATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT DES LIEUX (inventaires réalisés ou prévus, protocoles associés, écologie des espèces, impact sur les espèces) 	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT DES LIEUX (inventaire des continuités écologiques, état du sol et disponibilité ressource en eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • COHABITATION BÂTI ET FAUNE (conservation éléments naturels, adaptation des murs, gestion des pièges involontaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • PARTICIPATION CITOYENNE (conception participative, sensibilisation, image du site, lien avec initiatives locales en faveur de la biodiversité)
ZONAGES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'IMPLANTE LE PROJET	<p>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • MESURES ERC 	<p>CONTINUITÉS SOL EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • ERC ou INTERVENTIONS 	<ul style="list-style-type: none"> • COHABITATION BÂTI ET FLORE (adaptation des murs, toitures végétalisées, préservation de la flore spontanée) 	<ul style="list-style-type: none"> • FORMATION (formation à la biodiversité aux élus et techniciens en charge du projet)
HISTORIQUE DE L'USAGE DU SITE (état des lieux du sol, des pollutions)	<p>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • SUIVI (suivi des populations d'espèces, et d'EEE, qualité des habitats) 	<p>CONTINUITÉS SOL EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • SUIVI (suivi de la fonctionnalité, <u>pédofaune</u> et usage de la ressource en eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • SANTÉ ET ENVIRONNEMENT (expérience de nature, limitation des nuisances) • SUIVI (biodiversité liée au bâti, pièges involontaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • DONNÉES (transfert des données à l'ORB AuRA)

Evaluation Phase Chantier			
Généralités sur la phase chantier	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	Formation
GÉNÉRALITÉS SUR LA PHASE CHANTIER	<p>MESURES D'EVITEMENT (Faune, Flore/Fonge, Habitats)</p> <p>MESURES DE REDUCTION (Faune, Flore/Fonge, Habitats)</p>	<p>MAINTIEN DES CORRIDORS</p> <p>POLLUTION</p> <p>SOL</p> <p>EAU</p>	FORMATION

Outil d'évaluation des projets sur la prise en compte de la Biodiversité

Extrait de l'outil d'évaluation préliminaire

Questions		Ref	Oui	Non	NA	Commentaires/justifications
Sol	Avez-vous une connaissance du sol du site (propriétés physiques, niveau de pollution) ?		0	0	0	
	Y a-t-il des zones à caractère humide dans l'emprise de votre projet (présence d'eau récurrente, végétation spécifique) ?	A	0	0	0	
	Avez-vous mené une réflexion sur la gestion des eaux pluviales ?	B	0	0	0	
	Si un apport de terre extérieur est prévu, avez-vous identifié le risque que peut engendrer la présence d'espèces exotiques envahissantes ?		0	0	0	
Favorable à la flore	Le site du projet a-t-il fait l'objet d'inventaire(s) flore ?	C	0	0	0	
	Avez-vous prévu que votre plan d'aménagement, ou votre plan de plantation, privilégie les productions respectueuses de l'environnement (certification plante bleue) et/ou des végétaux indigènes (marque collective végétal local) ?	D	0	0	0	
	Avez-vous identifié des espèces exotiques envahissantes sur le site du projet ?	E	0	0	0	
	Si oui, avez-vous réfléchi à la gestion et/ou aux risques que peuvent engendrer ces espèces exotiques envahissantes ?		0	0	0	
Favorable à la faune	Le site du projet a-t-il fait l'objet d'inventaire(s) faune ?	B	0	0	0	
	Avez-vous vérifié que votre projet dispose d'un éclairage respectueux de l'ambiance nocturne et respecte la trame noire ?	F	0	0	0	
	Allez-vous créer des clôtures aux limites du périmètre du projet ?		0	0	0	
	Si oui, seront-elles perméables pour la petite faune (exemple passage d'un hérisson) ?	G	0		0	
	Avez-vous mené une réflexion sur les pièges involontaires pour la faune ? (obturation des poteaux, visibilité des surfaces vitrées, etc.)	H	0	1	0	
	Avez-vous prévu des mesures pouvant permettre l'accueil de la faune sur le site de votre projet (ex : nichoirs pour les oiseaux, pour les chauves-souris ...) ?	I	0	0	0	

Outil d'évaluation des projets sur la prise en compte de la Biodiversité

Extrait de l'outil d'évaluation « Projet à Biodiversité Positive »

Thématiques		Questions	Réponse	Ressources complémentaires	
FAUNE	Etat des lieux	Inventaires faunistiques	Des inventaires faunistiques ont-ils déjà été réalisés sur le site du projet ? Expliquer dans quel cadre ils ont été réalisés (ABC, démarche d'une collectivité, étude d'impact...) et citer les structures ayant réalisé ces inventaires		Biodiv'AURA Atlas INPN - Données, référentiels et outils sur le patrimoine naturel SI Observation Flore
			De nouveaux inventaires complémentaires à ceux existants sont-ils prévus pour le projet ? Citer les structures pressenties pour réaliser ces inventaires		
		Méthodologie d'inventaire	Citer les protocoles utilisés pour chaque inventaire réalisés ou à réaliser et justifier leur utilisation (choix des taxons étudiés, période d'inventaire, méthode de relevé de données, traitements statistiques).		Fiche technique " Réaliser un diagnostic écologique "
			Une connaissance de la faune à une échelle fine (parcelle) et à l'échelle du contexte écologique dans lequel s'inscrit le projet (réservoirs de biodiversité proches et continuités à l'échelle intercommunale / départementale) est-elle possible ?		
			En cas d'inventaires rapides (peu de taxons inventoriés, surface prospectée ne couvrant pas tout le site, pas d'étude sur toutes les saisons), quel est le nombre d'individus par espèce inventoriés ?		
			Certaines espèces relèvent-elles d'un niveau de menace ou de protection particulier ? Sont-elles déterminantes pour la mise en place de zonages réglementaires (ZNIEFF, APPB, APHN, Site Natura 2000) <i>Donner le nombre d'individus par espèce à enjeu inventoriée sur le site</i>		Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : fiches descriptives d'espèces, statut de protection et de menace, cartographies de zones de répartition.